

Séance du 26 mars 2015

Extrait du recueil des actes
du Conseil d'Administration de l'UVHC

Objet : Contrat d'objectifs et de moyens de l'Ecole Nationale Supérieure en Informatique, Automatique, Mécanique et Energétique - ENSIAME

Le Conseil d'Administration de l'UVHC s'est réuni en Salle du Conseil – Maison des Services à l'Étudiant le 26 mars 2015, sur la convocation et sous la Présidence de M. Mohamed OURAK, Président de l'Université,

Le quorum étant atteint,
Vu les articles D 643-60-1 et D 719-64 du Code de l'Éducation ;

M. le Président donne la parole à M. le Vice-président délégué aux finances et au pilotage, qui présente le contrat pluriannuel 2015-2019 entre l'université et l'ENSIAME relatif à la participation de l'Ecole à l'exécution de la politique de l'établissement.

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix le contrat d'objectifs et de moyens de l'ENSIAME.

Fait à Valenciennes, le 7 avril 2015
Le Président du Conseil d'Administration



Professeur Mohamed OURAK

Date de publication : 21/4/2015

2014-2015
2015-2019

Contrat d'objectifs et de moyens
entre l'UVHC et l'ENSIAME

Table des matières

PREAMBULE	4
DEFINITION DU COM	4
CONTRAT QUINQUENNAL (EN COURS)	4
1 - MODALITES DE FONCTIONNEMENT	5
1-1 RESPONSABILITES DU CONSEIL DE LA COMPOSANTE	5
1-2 DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE AU DIRECTEUR.....	7
1-3- NOUVELLES DELEGATIONS ET VISAS ACCORDES PAR LE PRESIDENT AU DIRECTEUR (2015-2019).....	10
• UTILISATION DES LOCAUX DE L'ENSIAME DE 7 HEURES A 22 HEURES DU LUNDI AU VENDREDI ET LE SAMEDI MATIN DANS LE CADRE DES ACTIONS DE PROMOTION DE L'ENSIAME APRES INFORMATION DU RESPONSABLE DES AGENTS EN CHARGE DE LA FERMETURE DES BATIMENTS AINSI QUE L'INFORMATION PREALABLE DU PRESIDENT.....	10
1-4- RELATIONS ENTRE LES SERVICES COMMUNS ET LA COMPOSANTE :	11
1-4-1 Description des services généraux et communs.....	12
1-4-2 Relations entre la composante et l'Université.....	13
1-4-2-1 Les ressources humaines	13
1-4-2-2 La gestion budgétaire	13
1-4-2-3 Services d'appui aux formations : SCEVE.....	14
1-4-2-4 Les ressources immobilières.....	14
1-4-2-5 Le service ressources TICE	14
1-4-2-6 La médecine préventive et la santé	14
1-4-2-7 Le service commun de la formation continue et de l'apprentissage	15
1-4-2-8 La documentation.....	15
1-4-2-9 L'information et l'orientation	15
1-4-2-10 La communication	15
1-4-2-11 L'informatique	15
1-4-2-12 Relations internationales.....	15
1-5- RECRUTEMENT DES PERSONNELS (E, E-C, BIATSS).....	16
2 - ETATS DES LIEUX 2013 ET CONSTAT PARTAGE	19
2-1- ACTIVITES DE LA COMPOSANTE ET ACTIONS SPECIFIQUES.....	19
2-1-1- L'offre de formation (FI, FA, FC, FP) :.....	19
2-1-2 Les effectifs :.....	21
2-1-3- Actions spécifiques de la composante.....	22
2-2- Réussite et Insertion Professionnelle :	22
2-2-1 Taux de passage en deuxième année :.....	22
2-2-2 Taux de réussite :.....	22
2-2-3 Autres indicateurs de réussite :	22
2-2-4 Insertion professionnelle :	23
2-2-5 Enquêtes spécifiques de la composante :	23
2-3- MOYENS ATTRIBUES A LA COMPOSANTE ET RESSOURCES PROPRES :	27
2-3-1- Ressources humaines (situation arrêtée au 1 ^{er} Janvier 2014):.....	27
2-3-1-1- La consommation des postes enseignants en ETP :	27
2-3-1-2- La consommation des postes BIATSS en ETP :	28
2-3-1-3- Masse salariale : (selon les coûts moyens)	29
2-3-2 Charges d'enseignements.....	30
2-3-3- Patrimoine.....	30
2-3-4- Budget.....	31
2-3-4-1- Les dépenses :	31
2-3-4-2- Les recettes :.....	32
2-3-5 Données analytiques	33
3 – PROJET 2014-2015 ET PERSPECTIVES CONTRAT 2015-2019	34
3-1 LE CONTRAT QUINQUENNAL (EN COURS).....	34

3-2 LES PROJETS ANNUELS PARTAGES (ETABLISSEMENT – COMPOSANTE)	34
3-3 L'ANALYSE STRATEGIQUE ET LES PROJETS SPECIFIQUES DE LA COMPOSANTE	36
3-3-1 <i>Plan Stratégique 2013-2018 de l'École Nationale Supérieure d'Ingénieurs en Informatique, Automatique, Mécanique, Energétique et Electronique</i>	36
3-4 MOYENS ATTRIBUES A LA COMPOSANTE ET RESSOURCES PROPRES (SUR LE PLAN PLURIANNUEL ET ANNUEL).	43
. EN MATIERE DE RECRUTEMENT DES PERSONNELS (E, E-C, BIATSS), LE DIRECTEUR DE L'ENSIAME A ECRIT : AU NIVEAU DE LA CAMPAGNE, CHAQUE POSTE FAIT L'OBJET D'UN DEBAT AU SEIN DU CONSEIL RESTREINT DE L'ENSIAME. LA DEMARCHE DE RECRUTEMENT S'INSCRIT DANS CELLE FORMALISEE PAR LE MESR ET EVENTUELLEMENT LOCALE (NOTAMMENT POUR LES PRAG/PRCE).....	45
4 - EVALUATION ET SUIVI	50
4-1- EVALUATION ET SUIVI DU CONTRAT QUINQUENNAL	50
4-2- EVALUATION ET SUIVI DU PROJET ANNUEL D'ETABLISSEMENT.	50
4-3- EVALUATION ET SUIVI DES PROJETS SPECIFIQUES DE LA COMPOSANTE.	50
4-4- EVALUATION ET SUIVI DES MOYENS ATTRIBUES A LA COMPOSANTE ET RESSOURCES PROPRES (SUR LE PLAN PLURIANNUEL ET ANNUEL).	50
CONCLUSION : LE SUIVI GLOBAL DU COM	50
ANNEXES :	52
ANNEXE 1 : LEXIQUE ET SOURCES.....	53
ANNEXE 2 : SIMULATEUR HC	56
ANNEXE 3 : LES EMPLOIS AFFECTES A LA COMPOSANTE	58
ANNEXE 4 : LE TAUX D'ACCESSIBILITE	69
ANNEXE 5 : LES COUTS MOYENS.....	72
ANNEXE 6 : SPECIFIQUES COMPOSANTE	74

Préambule

Définition du COM

Le COM (Contrat d'Objectifs et de Moyens) est un outil qui définit l'ensemble des moyens nécessaires à la mise en œuvre de la politique d'établissement au sein de la composante. Il formalise le lien entre l'ensemble des dépenses envisagées et les ambitions politiques et contractuelles de l'établissement.

Le COM permet également de contractualiser les actions et les projets propres de la composante.

A travers une caractérisation détaillée de l'activité, il offre donc une lisibilité des moyens financiers et des emplois nécessaires pour réaliser la démarche collective de l'établissement et particulière de la composante. Ces moyens seront définis annuellement ou pluri annuellement lors des dialogues de gestion en fonction du respect des cibles qui seront fixées en termes d'activité et de performance.

Le COM met en œuvre le projet d'établissement (formation, recherche, développement international, pilotage...), il formalise les actions projetées et les projets des composantes. Il contractualise les engagements réciproques établissement-composante.

Le COM est un outil du dialogue interne de gestion, c'est un support à la construction du budget, il doit inciter tous les acteurs à contribuer à la performance de l'établissement.

Contrat quinquennal (en cours)

1 - Modalités de fonctionnement

1-1 Responsabilités du conseil de la composante.

L'article L 713-9 pour les écoles, précise les compétences de leur conseil d'administration.

Le point essentiel est que le conseil n'a pas le pouvoir de prendre des actes faisant grief, car la composante n'est pas dotée de la personnalité morale.

Elle détermine ses statuts, sa structure interne, et son règlement intérieur.

I- L'organisation pédagogique :

Le code de l'éducation confère aux conseils la définition du projet ou programme pédagogique de la composante. Cette compétence se décline et se met en œuvre par différents outils.

a. Le règlement des examens et les modalités du contrôle des connaissances

En application de l'article 613-1 du code de l'éducation «les modalités de contrôle des connaissances sont arrêtées dans chaque établissement au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement de l'année universitaire en question ».

Le conseil de la composante propose les règlements d'examens particuliers à chaque formation dispensée.

b. Le calendrier des formations et des examens

L'organisation particulière de chaque composante implique qu'elle détermine, dans le respect du calendrier pédagogique voté par le conseil d'administration de l'université, l'articulation entre les périodes d'examens et les périodes d'enseignement.

c. Les formations dispensées

Les formations conduisant à la délivrance d'un diplôme au nom de l'Etat font partie de la détermination du programme pédagogique de la composante. L'initiative peut revenir à la composante, notamment dans les périodes de campagne d'habilitation, dans le respect de la politique d'établissement.

En matière de diplôme universitaire, l'initiative peut tout à fait revenir à la composante dans les mêmes conditions.

Il n'existe pas de texte spécifique qui organise les compétences des conseils d'écoles d'ingénieurs pour les formations d'ingénieurs.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire est consultée sur le programme de formation de la composante.

d. Les conventions

L'opportunité d'un partenariat extérieur dans le domaine pédagogique appartient au conseil de la composante.

Pour écoles internes, l'article L 713-9 prévoit que le conseil donne son avis sur les contrats dont l'exécution le concerne.

II- Les moyens :

La composante, notamment de formation, est associée à la préparation et à la mise en œuvre du contrat d'établissement, (article L 713-1 du code de l'éducation).

a. Le budget : préparation et exécution

Les dispositions de l'article R 719-64 du code de l'éducation relatif au régime financier des universités, prévoient une association de la composante dans la préparation du budget, selon une procédure définie par le conseil d'administration de l'établissement.

Un traitement particulier est réservé aux écoles internes par le code de l'éducation, article L 713-9 : « Les écoles disposent, pour tenir compte des exigences de leur développement, de l'autonomie financière. Les ministres compétents peuvent leur affecter directement des crédits et des emplois attribués à l'université ».

L'exécution du budget s'opère par l'ordonnateur principal qui est le président de l'université.

Il peut y avoir un aménagement de compétences par la possibilité pour le président, de déléguer sa signature dans les conditions prévues à l'[article L. 712-2 du code de l'éducation](#).

Pour les écoles internes, le directeur de la composante est ordonnateur secondaire par application des dispositions de l'article R 719-80 du code de l'éducation.

b. Les emplois : niveau et pouvoir de direction

A l'instar du programme pédagogique, le conseil de composante se prononce sur les besoins en emplois nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Pour les écoles internes, le code de l'éducation, article L713-9 dispose « qu'ils sont consultés sur les recrutements ».

Cette compétence consultative est déclinée dans certaines procédures spécifiques de recrutements d'enseignants ou de chercheurs contractuels, comme les attaches temporaires d'enseignement et de recherche régis par le décret du 7 mai 1988, et les chargés d'enseignement vacataires régis par le décret du 29 octobre 1987 où le conseil de composante est consulté pour avis.

Les consultations ayant trait à des recrutements d'autres catégories de personnels, ne sont pas prévus par les textes réglementaires.

Pour les écoles internes, le code de l'éducation, article de L713-9 prévoit enfin que le conseil soumet la répartition des emplois au conseil d'administration de l'établissement.

S'agissant du pouvoir de direction sur les personnels, seul le directeur d'école a autorité sur les personnels.

Le Président de l'université a autorité sur l'ensemble des personnels de l'université (article L 712-2) et à ce titre affecte les personnels BIATSS dans les services et composantes ; le Directeur de l'ENSIAME dispose également de l'autorité hiérarchique et fonctionnelle sur les personnels de l'ENSIAME (article L. 713-9).

1-2 Délégations accordées par le président de l'université au directeur.

Le Président,

- Vu le code de l'Education, notamment son article L712-2 ;
- Vu le code des juridictions financières ;
- Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 portant dispositions statutaires applicables aux enseignants-chercheurs ;
- Vu le décret n° 85-1243 du 26 novembre 1985 relatif à la création d'écoles internes dans les universités ;
- Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
- Vu les statuts de l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs en Informatique Automatique Mécanique Energétique et Electronique (ENSIAME) ;
- Vu l'arrêté ministériel en date du 22 avril 2013 nommant, à compter du 10 avril 2013, M. Daniel COUTELLIER, en qualité de directeur de l'ENSIAME sur avis du conseil d'administration de l'école du 8 avril 2013 ;
- Vu la nomination de M. Sébastien GRONDEL en qualité de directeur adjoint ;

Arrête

Article 1 Dans le cadre de ses fonctions, en sa qualité de Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure en Informatique Automatique Mécanique Energétique et Electronique (ENSIAME), M. Daniel COUTELLIER a autorité pour signer les actes administratifs suivants :

I - ETUDES ET VIE UNIVERSITAIRE

- l'élaboration des emplois du temps conformément aux diplômes habilités ;
- les décisions relatives à l'organisation des examens selon les modalités de contrôle des connaissances régulièrement approuvés ;
- les attestations provisoires de réussite aux diplômes ;
- les attestations de fin d'études ;
- les relevés de notes des usagers ;
- les attestations de stage pour les élèves-ingénieurs de l'ENSIAME ;
- les propositions au Président de nomination des membres des jurys ;

II – GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

- Les attestations du service fait ;
- l'organisation du service (emploi du temps – congés) ;
- la répartition des services d'enseignement des enseignants-chercheurs affectés à l'ENSIAME établie conformément à la réglementation en vigueur (au vu de la proposition ainsi visée, le Président de l'Université arrête la répartition des services d'enseignement) ;
- les attestations diverses à la demande des personnels affectés à l'ENSIAME ;
- l'élaboration des fiches de poste ;

III- ADMINISTRATION GENERALE

- tout acte administratif non créateur de droit (notes d'information, notifications d'actes administratifs, lettres missives) ;
- tout avis ou proposition préparatoires à une décision administrative de la compétence des instances ou organes de direction de l'établissement.
- M. Daniel COUTELLIER prépare les délibérations du conseil de l'ENSIAME et en assure l'exécution.

Article 2 En qualité de directeur de l'ENSIAME, M. Daniel COUTELLIER est habilité à :

- prendre toute mesure en matière de prévention des risques professionnels concernant les personnels de l'ENSIAME, ainsi qu'en matière de protection de la santé des personnels et des élèves-ingénieurs placés sous son autorité ;
- autoriser l'utilisation des locaux conformément au tableau joint en annexe du présent arrêté.

Article 3 **Délégation de signature** est donnée à M. Daniel COUTELLIER à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences les actes administratifs limitativement énumérés comme suit :

- les conventions de stage et de projet des élèves-ingénieurs de l'école ou des conventions de stagiaires accueillis ;
- l'implantation des emplois des enseignants-chercheurs affectés à l'ENSIAME ;
- les ordres de mission, y compris les ordres de missions à l'étranger dans la limite de 84 jours appréciée sur deux années universitaires, ainsi que les autorisations d'utilisation du véhicule personnel ;
- les demandes d'habilitation autorisant la collecte de la taxe d'apprentissage pour les nouvelles formations de l'ENSIAME présentant un caractère technologique et professionnel.

Article 4 En cas d'absence de M. COUTELLIER, délégation de signature est donnée à M. Sébastien GRONDEL, directeur-adjoint de l'ENSIAME, dans les domaines mentionnés aux articles 1, 2 et 3 du présent arrêté.

Article 5 Le présent arrêté est soumis à publicité : il est affiché de façon permanente dans un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers au sein de l'ENSIAME, et publié au recueil des actes réglementaires tenu par le Secrétariat Général.

Article 6 Les dispositions du présent arrêté prennent effet immédiatement et abrogent les dispositions du précédent arrêté en date du 28 mars 2012. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du Président, autorité délégante, ou du directeur de l'ENSIAME, autorité délégataire.

Article 7 Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 3 juillet 2013

Le Président de l'Université,



Professeur Mohamed OURAK

Annexe : utilisation des locaux des composantes de formation et de recherche

MOTIFS	Pendant les heures d'ouvertures de 8 heures à 19 heures du lundi au vendredi et de 8 heures à 13 heures le samedi	Ouverture à partir de 7 heures Jusqu'à 22 heures du lundi au vendredi	Samedi après-midi Dimanche et jours fériés et période de fermeture annuelle
FORMATION	Habilitation du directeur de composante.	Habilitation du responsable de site* après information préalable et obligatoire du SPS (pour planning des agents de sécurité).	Délégation donnée au DGS et au DGS adjoint après avis du directeur de composante et de l'ingénieur hygiène et sécurité (conseiller de prévention).
RECHERCHE	Habilitation du directeur de composante.	Habilitation du responsable de site* après information préalable et obligatoire du SPS (pour planning des agents de sécurité).	Délégation donnée au DGS et au DGS adjoint après avis du directeur de composante et de l'ingénieur hygiène et sécurité (conseiller de prévention).
ADMINISTRATION	Habilitation du directeur de composante.	Habilitation du responsable de site* après information préalable et obligatoire du SPS (pour planning des agents de sécurité).	Délégation donnée au DGS et au DGS adjoint après avis du directeur de composante et de l'ingénieur hygiène et sécurité (conseiller de prévention).
VIE DES ASSOCIATIONS ETUDIANTES	Habilitation du directeur de composante avec le concours du correspondant hygiène et sécurité (assistant de prévention).	Habilitation du responsable de site*, avec le concours du correspondant hygiène et sécurité (assistant de prévention), après information préalable et obligatoire du SPS (pour planning des agents de sécurité).	Délégation donnée au DGS et au DGS adjoint après avis du directeur de composante et de l'ingénieur hygiène et sécurité (conseiller de prévention).
ACTION DE PROMOTION DE LA COMPOSANTE	Habilitation du directeur de composante, avec le concours du correspondant hygiène et sécurité (assistant de prévention), après information préalable du Président et, le cas échéant, du responsable de site*.	autorisation du Président (ou son délégué en cas d'empêchement) sur demande du directeur de composante et après avis de l'ingénieur hygiène et sécurité (conseiller de prévention).	autorisation du Président (ou son délégué en cas d'empêchement) sur demande du directeur de composante et après avis de l'ingénieur hygiène et sécurité (conseiller de prévention).

*Site des Tertiaires : le responsable de site est le directeur de la FDEG.

*Site de Maubeuge et de Cambrai : les responsables de site sont les chargés de mission désignés par le Président.

*Pour les autres bâtiments, les directeurs de composantes sont également responsables de site pour les locaux utilisés.

1-3- Nouvelles délégations et visas accordés par le président au directeur (2015-2019).

- Utilisation des locaux de l'ENSIAME DE 7 heures à 22 heures du lundi au vendredi et le samedi matin dans le cadre des actions de promotion de l'ENSIAME après information du responsable des agents en charge de la fermeture des bâtiments ainsi que l'information préalable du Président.
- Délégation au Directeur de l'ENSIAME pour signer toutes conventions avec le C3T dans le cadre de la mise à disposition de matériel scientifique au profit du C3T.
- Délégation au Directeur de l'ENSIAME afin d'accorder des décharges partielles de service au profit des enseignants ou enseignants chercheurs qui le souhaitent, à la place d'une prime, dans le cadre d'une responsabilité administrative.

1-4- Relations entre les services communs et la composante :

STRUCTURE ETABLISSEMENT (v-07/07/2011)

Niveau	UNIVERSITE		INTERUNIVERSITAIRE		INTERUNIVERSITAIRE		FILIALE				
	code structure	libellé structure	code structure	libellé structure	code structure	libellé structure	code structure	libellé structure			
1		UVHC		SACD Cambrai							
	1	Composantes de formation	4	Composantes de formation	7	Composantes de formation					
	2	Composantes de recherche									
	3	Services communs	6	Services communs	9	Services communs					
2	11	IUT	901	41	IUT (Cambrai)	901	71	AIP*	911	V1	VALUTEC-Services de gestion
	12	ISTV	902	42	ISTV (Cambrai)	902				V2	VALUTEC-Département C3T
	13	FLASH	903	43	FLASH (Cambrai)	903					
	14	FDEG	908								
	15	IPAG	910								
	16	IAE	912								
	17	ENSIAME	913								
	18	FSMS	923								
	10	Divers									
	21	IDP	915								
	22	CALHISTE	915								
	23	DeVisU	915								
	24	LAMAV	915								
	25	LAMIH	915								
	26	TEMPO	915								
	27	LMCPA (Maubeuge)	915								
	28	IEMN/DOAE	915								
	20	Divers									
31	SIO-SIP	918									
32	SCD	906	62	SCD (Cambrai)	906						
33	CEPPES	904	63	CEPPES (Cambrai)	904						
34	SUMPPS	907									
35	SUAPS	922									
36	SERVICES GENERAUX	925									
30	Divers										
3	10-1	Pôle Compétence en Langues (PCL)	925								
	10-2	Pôle Certificat Informatique et Internet (C2I)	925								
	11-1	Département GEA	901	41-2	Département TC (Cambrai)	901					
	11-2	Département TC	901								
	11-3	Département GEII	901								
	11-4	Département GIM	901								
	11-5	Département MP (Maubeuge)	901								
	11-6	Département GMP	901								
	11-7	Département INFO (Maubeuge)	901	41-8	Département QLIO (Cambrai)	901					
	17-1	Département FIP	913								
	20-1	Ecole Doctorale	915								
	20-2	Pôle Transports Durables	915								
	20-3	Pôle entrepreneuriat**	915								
	36-1	CABINET PRESIDENT	925								
	36-2	SECRETARIAT GENERAL (SG)	925	66-2	SECRETARIAT GENERAL (Cambrai)	925					
	36-3	AGENCE COMPTABLE (AC)	925								
	36-4	DRH	925								
	36-5	DAF	925								
36-6	DEVE	925									
36-7	DMLP	925									
36-8	DSI	925									
36-9	DRV	925									
36-A	SRI	925									
36-B	ICU	925									
4	36-11	CAB PRES : administration	925								
	36-12	CAB PRES : communication	925								
	36-21	Service des Affaires Juridiques et Contentieuses (SAJC)	925								
	36-22	Service Prévention & Sécurité (SPS)	925								
	36-23	Service d'Aide au Pilotage (SAP)	925								
	36-41	Service d'Action Sociale (SAS)	925								
	36-42	Brigade de Remplacement (BR)	925								
	36-71	Service logistique	925								
	36-72	Service patrimoine	925								
	36-73	Service maintenance	925								

Hors 914 ACTIONS COMMERCIALES

*AIP: Atelier Inter-établissements de Productique (Pôle AIP-PRIMECA NORD-PAS DE CALAIS)

** Pôle entrepreneuriat (dans l'Espace Projets Initiatives: EPI)

Document de référence : les statuts de l'UVHC (v16/06/2011)
version du : 07/07/2011

Service d'Aide au Pilotage

1-4-1 Description des services généraux et communs.

Sous réserve des modifications qui interviendront à l'issue de l'adoption des nouveaux statuts de l'UVHC, la situation est la suivante :

Les services généraux :

Sous l'autorité du Directeur Général des Services, les services généraux assurent les fonctions d'appui aux missions de formation et de recherche. Les activités des services généraux sont celles qui ne sont pas assurées par les autres composantes, ni par les autres services communs prévus par les décrets.

Les services généraux sont composés du cabinet du Président, du Secrétariat Général (SG), de l'Agence Comptable (AC), de la Direction des Ressources Humaines (DRH), de la Direction des Affaires Financières (DAF), de la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE), de la Direction des Systèmes d'Information (DSI), de la Direction Maintenance Logistique Patrimoine (DMLP), de la Direction Recherche et Valorisation (DRV), du Service Relations Internationales (SRI) et de l'Institut Culturel Universitaire (ICU).

Les services communs :

Le Service Commun Universitaire d'Accueil, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle des Etudiants (SCUA OIP) dénommé Service d'Information, d'Orientation – Service d'Insertion Professionnelle (SIO-SIP) : à l'interface du secondaire, du supérieur et du monde de l'entreprise, a pour mission d'organiser l'information et l'orientation des étudiants à leur entrée à l'université et tout au long du cursus universitaire. Il assure le suivi de leur insertion professionnelle.

Le Service Commun de la Documentation (SCD) : a pour mission de gérer et diffuser l'ensemble de la documentation. Il s'adresse aussi bien aux étudiants qu'aux enseignants/chercheurs et personnels administratifs. Il doit mettre en place la politique documentaire de l'établissement, en partenariat avec les départements et services. Il peut mettre en œuvre des actions de formation à destination des divers usagers.

Le service commun de la formation continue dénommé Centre d'Education Permanente et de Promotion Economique et Sociale (CEPPES) : a pour mission de coordonner et d'animer la formation continue au sein de l'établissement, de représenter l'établissement auprès des partenaires extérieurs (Conseil régional, Branches professionnelles, entreprises...) sur cette thématique, d'assurer l'accueil et l'accompagnement des publics relevant de la FC, de monter des actions dans ces cadres.

Le Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS) dénommé Médecine Préventive Universitaire (MPU): organise une veille sanitaire pour l'ensemble de la population étudiante en effectuant au moins un examen préventif intégrant une dimension médicale, psychologique et sociale au cours des trois premières années d'études dans l'enseignement supérieur.

Le service commun des activités physiques, sportives et de plein air dénommé Service Universitaire d'Activités Physiques et Sportives (SUAPS) : a pour mission d'organiser et de développer la pratique sportive et de gérer l'utilisation et la maintenance des installations sportives. Les personnels de l'université, au même titre que les étudiants, peuvent bénéficier des activités et des tarifs proposés par le SUAPS.

1-4-2- Relations entre la composante et l'Université

Sous réserve des modifications qui interviendront à l'issue de l'adoption des nouveaux statuts de l'UVHC, la situation est la suivante :

1-4-2-1 Les ressources humaines

La composante, pour les personnels qui sont affectés contribue à la gestion des actes liés à la carrière des agents BIATSS, des enseignants et enseignants-chercheurs : dossiers de promotion, liste d'aptitude et tableaux d'avancement, notation, conseils en formation, entretiens d'activité et d'évaluation, gestion des congés, suivi des charges d'enseignement. Il est associé au processus de recrutement (définition des fiches de poste, constitution des comités de sélection (COS et COE), mise en place des commissions ad hoc, entretiens de recrutement, dans le cadre d'une procédure définie avec l'université.

1-4-2-2 La gestion budgétaire

Modalités du dialogue de gestion dans le cadre de la préparation du budget :

Dans le respect des dispositions du code de l'Éducation, notamment des articles L. 712-2, L. 712-3, L. 712-5, L. 712-6, L. 713-1 et L. 713-9, les statuts de l'UVHC prévoient les modalités du dialogue de gestion mis en œuvre annuellement.

Ce dialogue, conduit par le Président de l'UVHC ou son représentant, s'appuie sur les orientations budgétaires annuelles, compatibles avec les prévisions d'activités réalisables au cours de l'année à venir, arrêtées par le Conseil d'administration, en application des articles R. 719-55 et R. 719-64. Ces orientations s'appuient sur les principaux enseignements tirés de l'exécution des budgets précédents, les derniers comptes financiers approuvés et le projet d'établissement. Le calendrier annuel du dialogue de gestion est arrêté par le Président de l'UVHC avant le 31 mai de chaque année.

Un contrat d'objectifs et de moyens est conclu entre l'établissement et chacune des composantes de formation ou de recherche pour la durée du contrat conclu entre l'UVHC et le Ministère. Les écoles internes disposent, dans le cadre des dispositions de l'article L. 713-9, d'un budget propre intégré et leur directeur est ordonnateur secondaire de droit.

Annuellement et dans le cadre des orientations arrêtées par le conseil d'administration, une première rencontre a lieu pour débattre des objectifs partagés entre l'établissement et la composante. Ce débat peut conduire à un avenant au contrat initial d'objectifs et de moyens pour tenir compte des évolutions constatées.

Dans le respect des compétences dévolues aux différents conseils et commissions qui concourent à la gouvernance de l'établissement, le conseil d'administration alloue les enveloppes destinées à la recherche et à la formation préalablement au dialogue budgétaire annuel avec chacune des composantes de l'établissement.

En s'appuyant sur les contrats d'objectifs et de moyens, un dialogue est conduit annuellement sous l'autorité du Président de l'UVHC avec l'Ecole pour déterminer les moyens budgétaires qui pourront être alloués au titre de l'exercice à venir. Lors de ce dialogue, la question des ressources humaines est abordée.

La commission de la recherche procède à la répartition des moyens de la recherche en s'appuyant sur les éléments issus du dialogue de gestion annuel et dans le respect de l'enveloppe arrêtée préalablement par le conseil d'administration.

La commission de la formation et de la vie universitaire adopte la répartition de l'enveloppe des moyens de la formation, préalablement déterminée par le conseil d'administration, en prenant en compte les éléments issus du dialogue de gestion annuel.

Le Président de l'UVHC notifie à l'Ecole les moyens annuels alloués par l'établissement, suite aux délibérations de la commission de la recherche et de la commission de la formation et de la vie universitaire.

Les composantes de formation et de recherche arrêtent leur budget propre intégré, en prenant en compte les priorités de l'établissement et les objectifs inscrits au contrat d'objectifs et de moyens, conformément aux moyens notifiés et aux orientations présentées dans le cadre du dialogue de gestion sur les questions d'investissement et de ressources propres. Ce budget propre intégré est soumis au vote du conseil des composantes avant intégration dans le budget de l'UVHC.

Le budget prévisionnel de l'UVHC est définitivement arrêté par le Conseil d'administration après transmission au Recteur d'académie dans le respect des délais prévus réglementairement.

La composante est en charge de :

- l'élaboration, l'exécution et le suivi de son budget,
- l'engagement et le suivi des commandes et des achats,
- la liquidation et la certification du service fait,
- la réalisation des virements budgétaires, les réajustements et la préparation des décisions budgétaires modificatives,
- l'établissement des commandes de vente,
- la collecte de la taxe d'apprentissage (suivi des recettes, des dépenses et envoi en nombre des courriers de demandes aux entreprises).

La composante en cas de besoin spécifique fait appel à la cellule des marchés de l'Université. A ce titre elle sera associée à l'instruction des dossiers la concernant.

1-4-2-3 Services d'appui aux formations : SCEVE

Sous réserve de modification des statuts

Le SCEVE a pour principales missions les relations avec le ministère : habilitations des diplômes, la mise à jour de l'offre de formation sur les logiciels en cours, la production d'indicateurs, l'inscription administrative des étudiants et le suivi des dossiers en lien avec la vie et la réussite étudiante.

Le SCEVE assure l'information et l'orientation des étudiants, une gestion des offres et demandes de stages, l'insertion professionnelle dans le cadre du BAIP.

La composante assure les réponses aux questions des candidats (informations sur les formations, modalités d'inscription et d'admission,...) et des étudiants (bourses, couverture sociale, logement,...), les services aux étudiants (attestations, certificats de scolarité), le suivi de présence des étudiants boursiers, l'organisation des jurys, la publication des résultats, la remise des diplômes, la mise à jour du dossier étudiant tout au long de l'année.

1-4-2-4 Les ressources immobilières

L'université met à la disposition de la composante les bâtiments nécessaires à son activité et assure la maintenance préventive et curative du patrimoine ainsi que la viabilisation et la sécurité des locaux.

La composante assure la maintenance des installations techniques à usage pédagogique. Elle s'appuie sur la DMLP pour effectuer des travaux de rénovation, de mise en conformité et de réaménagement de locaux pédagogiques.

A ces missions principales, s'ajoutent la gestion des contrôles réglementaires et du maintien en conformité des installations techniques. Le directeur de la composante est également garant de la sécurité au travail des personnels pour lequel le Directeur de la composante est assisté par 1 ou plusieurs assistants de prévention assurant leur mission en liaison avec le conseiller de prévention.

1-4-2-5 Le service ressources TICE

L'université assure le soutien aux enseignants qui souhaitent développer des enseignements sur MOODLE ; elle s'est dotée pour cela d'un service spécifique dont la mission première est le soutien à la pédagogie innovante, et la mise à disposition des ressources aux étudiants.

Le service TICE peut contribuer aux activités de communication de la composante grâce à son savoir-faire en matière de technologies numériques et de création audio-visuelle.

1-4-2-6 La médecine préventive et la santé

Le Service universitaire de médecine préventive (à terme le centre de santé) a en charge le suivi et la prévention en matière de santé des étudiants. .

1-4-2-7 Le service commun de la formation continue et de l'apprentissage

Le Service commun de la formation continue et de l'apprentissage de l'établissement a pour missions la prospective et la gestion des actions de formation continue de l'université.

La composante accueille des étudiants en formation continue dans ses formations ; ses enseignants contribuent aux actions du service, selon les règles financières en vigueur.

Le produit des actions de formation continue (convention région, CIF, contrat de professionnalisation, DIF) est intégré au BPI de la composante. 18% des recettes de l'année N-1 sont prélevées l'année N (délibération du CA).

Sous la coordination du service commun de la formation continue et de l'apprentissage, la composante est une antenne de FORMASUP, CFA du supérieur dans le Nord Pas de Calais. La composante exerce la responsabilité administrative, financière et pédagogique des formations ouvertes à l'apprentissage. FORMASUP accompagne la composante dans la gestion pédagogique de ses formations, contribue à leur financement et à leur promotion par un subventionnement intégré dans le BPI de la composante.

1-4-2-8 La documentation

L'université donne l'accès sur chacun des sites, des Tertiales, Cambrai et Maubeuge, à un centre de documentation qui est une bibliothèque annexe du Service commun de documentation (SCD) du Mont Houy. Les domaines couverts sont ceux correspondant aux formations du site.

Le SCD assure des prestations à destination des étudiants notamment la formation aux outils de recherche bibliographiques dans le cadre de modules d'enseignement.

1-4-2-9 L'information et l'orientation

La composante participe aux actions mises en œuvre par l'université (Forum DEM²O, Fête de la Science, Faites la science, Journées portes ouvertes), et développe des actions spécifiques le cas échéant.

1-4-2-10 La communication

Le Service communication a en charge la communication interne et externe de l'université.

La composante collabore avec le service et s'engage dans des actions de communication spécifiques pour certaines de ses missions.

1-4-2-11 L'informatique

La direction des systèmes d'information (DSI) est un service général chargé d'assurer l'accès aux ressources numériques de l'université.

L'établissement finance l'achat des postes de travail des personnels et peut financer les postes de travail des salles de ressources pour l'enseignement conjointement avec la composante.

Celle-ci contribue, en particulier par l'intermédiaire de ses enseignants, à enrichir l'offre de médiatisation des enseignements (TICE).

1-4-2-12 Relations internationales

Le service des relations internationales de l'université gère les accords avec les établissements partenaires :

- accords Erasmus + pour la période 2014-2020 avec nos partenaires de l'Europe élargie ;
- accords avec nos partenaires internationaux hors Erasmus.

Il gère les dossiers complets de mobilité internationale études et stage, comportant tous les aspects pédagogiques, administratifs et financiers : contrat pédagogique, contrat étudiant, avis d'imposition, assurances, statut social, inscription, aides financières (Etat, Région, Europe CG 59), RIB et paiement, relevés de notes et bilan de stage EUROPASS, attestation

de fin de séjour. Préparation à la mobilité avant le départ (journée avec intervenants extérieurs), assistance permanente avant, pendant et après le séjour avec l'étudiant et sa famille.

Il gère les dossiers de la mobilité internationale des étudiants entrants: candidature, visa, logement et aide pour l'obtention de l'allocation logement, journées d'intégration (inscription, ouverture d'un compte, campus, ville,..), contrat d'études, édition des relevés de notes et attestations de séjour, Sorties culturelles avec la participation de l'ESN, Assistance permanente avant, pendant et après le séjour, notamment pour les publics non francophones, relative à tous les aspects de la vie étudiante.

1-5- Recrutement des personnels (E, E-C, Biatss).

Au-delà des catégories ou des modalités spécifiques concernant le recrutement d'agents, toute demande de recrutement sur support vacant se verra étudiée au travers de son adéquation avec les axes stratégiques de développement de l'UVHC, tant en matière de formation que de recherche et la répartition nécessaire entre les fonctions support et soutien pour le plein développement de ces axes. Néanmoins, l'ouverture au concours de tout poste ne pourra se faire qu'en adéquation des décisions budgétaires prises par l'établissement, sur la base du suivi de la masse salariale consacrée aux emplois (gel de support de poste...)

Il convient donc d'affirmer le lien qui doit être présent entre le service général de la Direction des Ressources Humaines et la composante, notamment dans le suivi des différents postes dont l'affectation principale se trouve être la composante de formation. Cependant, pour ce qui concerne les enseignants-chercheurs, l'UVHC a procédé à une affectation secondaire en composante de recherche, réaffirmant la nécessaire complémentarité des profils envisagés tant en formation qu'en recherche.

Le suivi des vacances de postes est assuré par la DRH et ce, dans le principe de la gestion prévisionnelle des emplois, effectifs et compétences. Afin d'assurer ce suivi au mieux, tout élément (départ à la retraite envisagé, mutation possible ou effective, détachement...) porté à la connaissance de la DRH et/ou de la composante doit être partagé entre les différents acteurs des RH : président de l'UVHC, vice-président en charges des ressources humaines, directeur de composante d'affectation, directrice et directrice-adjointe de la DRH, responsable administratif et financier en composante. Ces éléments doivent permettre la pleine connaissance par l'établissement de l'état de vacances de ces postes et donc être des éléments d'entrée dans la finalisation des campagnes d'emplois et ce, dans un processus pluriannuel. Chaque vacance de support en composante, doit faire l'objet d'une proposition concertée entre les différents acteurs précédents quant à son utilisation (proposition de profil, utilisation pour recrutement contractuel, recrutement « Sauvadet », échanges avec une autre composante, utilisation pour « mois invités », transformation...).

Chaque année, après passage en CT des règles régissant la campagne d'emploi, cette dernière fait l'objet de réunions permettant sa finalisation, en présence des vice-présidents RH, Moyens, Formation et Recherche, l'ensemble des directeurs de composantes de formation et de recherche, l'ensemble des directeurs de services.

Pour assurer le partage d'informations, des documents seront fournis concernant l'état des vacances de supports susceptibles d'être interrogés dans la cadre de la campagne, les propositions de la part des composantes d'utilisation des supports vacants, une première proposition de la gouvernance quant à l'utilisation des supports en lien avec ces axes stratégiques.

A l'issue de ces réunions, et pour assurer un effet « mémoire », chaque information concernant chaque poste sera conservée par la DRH pour en assurer le meilleur suivi.

La proposition définitive ainsi obtenue sera présentée par chaque composante, pour les postes la concernant, à ses instances (conseil de composante...), et par la suite, aux instances de l'établissement (CAC, CA) pour décisions.

Procédure pour le recrutement des postes affectés en composantes

A chaque catégorie de postes est affectée une procédure particulière centralisée au sein de la DRH. Pour ce qui concerne la composante affectataire, il convient de :

Pour un support de BIATSS :

Généralement, la procédure se déroule en 15 phases successives. Les obligations réglementaires de la loi du 12 mars 2012 impactent fortement les possibilités de mises au concours soit externe, soit interne des postes vacants, ces derniers devant être réservés pour la voie de titularisation ouverte en application de la loi dite « Sauvadet ».

Phase	Opérations
1	Réflexion des Composantes à leurs besoins de recrutement Phase de réunion des Conseils de Composantes
2	Transmission par les Composantes des Comptes Rendus de leur CA au VP RH et à la DRH
3	Préparation C. T.
4	Envoi documents au CT
5	C. T.
6	Conseil Académique Consultatif
7	C. A. Plénier
8	Saisie de la volumétrie dans ATRIA
9	Transmission au Recteur de l'Académie de la volumétrie
10	Publication des postes dès validation de la volumétrie par le Recteur
11	Ouverture du serveur pour le dépôt des candidatures
12	Clôture enregistrement des candidatures
13	Gestion des candidatures par la DRH
14	Travaux des instances
15	Affectation des personnels

Pour un support d'enseignant du second degré

La procédure se déroule en 14 phases successives.

Phase	Opérations
1	Recensement des besoins et profils des Composantes par le VP RH
2	Recueil des besoins des Composantes par le VP RH
3	Envoi des convocations du CT
4	Réception à la DRH des profils de poste
5	C. T. (volumétrie)
6	Conseil d'Administration Plénier (volumétrie)
7	Publication des postes sur GALAXIE
8	Réception et dépôt des candidatures à la DRH
9	Gestion des candidatures par la DRH
10	Travaux des instances
11	Conseil des Composantes
12	Conseil d'Administration Restreint
13	Traitement du recrutement par la DRH
14	Transmission des résultats au Ministère

Pour un support d'enseignant-chercheur :

La procédure se déroule en 19 phases successives.

Phase	Opérations
1	Réflexion des Composantes à leurs besoins de recrutement Phase de réunion des Conseils de Composantes
2	Transmission par les Composantes des Comptes Rendus de leur CA au VP RH et à la DRH
3	Préparation C. T.
4	Envoi documents au CT
5	C. T.
6	Conseil Académique Consultatif
7	C. A. Plénier
8	Saisie de la volumétrie dans ATRIA
9	Transmission au Recteur de l'Académie de la volumétrie
10	Publication des postes sur GALAXIE dès validation de la volumétrie par le Recteur
11	Ouverture du serveur GALAXIE pour le dépôt des candidatures Dépôt des candidatures papier à la DRH
12	Clôture enregistrement des candidatures sur GALAXIE.
13	Gestion des candidatures par la DRH
14	Travaux des instances
15	Conseil d'Administration restreint
16	Conseil des Composantes
17	Date limite de saisie des classements des candidats sur GALAXIE par la DRH
18	Saisie des vœux par les candidats sur GALAXIE
19	Publication des résultats sur GALAXIE

2 - Etats des lieux 2013 et constat partagé

2-1- Activités de la composante et actions spécifiques.

2-1-1- L'offre de formation (FI, FA, FC, FP) :

L'école dispense 5 spécialités d'ingénieurs dont 4 en FI (ME, MT, IMS et GI), 2 en FA et FC (GI et GEII). L'Ecole dispense aussi le MASTER QHSE en FA, FC et FI ainsi que le DRTu et le MASTERE Systèmes des Transports ferroviaires et urbains.

L'école dispense aussi des enseignements dans des formations non diplômantes que sont les CPA et CPP.

Nombre de diplômes				
	2013/14			
	FI	FA	FC	FP
Ingénieurs	4	2	2	1
Masters	1	1	1	1
Autres diplomes	1	0	1	0
Total	6	3	4	2

Nombre de diplômes				
	2012/2013			
	FI	FA	FC	FP
Ingénieurs	4	2	2	0
Masters	1	1	1	1
Autres diplomes	1	0	1	0
Total	6	3	4	1

Liste : Intitulés des formations

2013/14

		ouverte(O/N) - fermée (F)	
Cursus ingénieur		2012/13	2013/14
Secondaires	Ingénieur ENSIAME spé. Mécanique et Energétique (FI)	0	0
	Ingénieur ENSIAME spé. Mécatronique (FI)	0	0
	Ingénieur ENSIAME spé. Informatique et Automatique (FI)	0	0
	Ingénieur ENSIAME spé. Génie Industriel (FI+FC+FP+FA)	0	0
	Ingénieur ENSIAME spé. Génie Electrique et Informatique Industrielle (FC+FA)	0	0
	Masters		
	Qualité Hygiène Sécurité Environnement (FI+FC+FP+FA)	0	0
	autres		
	DrtU Sciences pour l'ingénieur (remplace le DRT) (FI)	0	0
	Cursus Préparatoire Alternance (FI)	0	0
Cursus Préparatoire Polyméca (FI)	0	0	
Mastère STFU (FC)	0	0	

2-1-2 Les effectifs :

Répartition par diplômes

Effectifs/Années	2010	2011	2012	2013	2014
Cycle Ingénieur	797	856	830	706	610
Master Secondaire	90	102	118	174	176
Cursus Préparatoire	106	78	87	45	61
Drtu	17	10	16	20	13
Mastere STFU	38	36	36	30	34
Total	1 048	1 082	1 087	975	894

Dont

Répartition par formations

Effectifs	2010	2011	2012	2013	2014
Formation Initiale	775	753	735	605	502
Formation Permanente	13	19	8	1	4
Formation Continue	89	94	118	130	124
Formation en Apprentissage	171	216	226	239	264
Total effectifs	1 048	1 082	1 087	975	894
Variation		3,24%	0,46%	-10,30%	-8,31%

Dont

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'étudiants boursiers	257	283	247	212	170
Nombre d'étudiants de la région	412	446	454	392	379
Nombre d'étudiants étrangers	52	64	83	150	155

Répartition des nouveaux bacheliers

	2010	2011	2012	2013	2014
Bac. Généraux	27	11	25	10	18
Bac. Professionnels					0
Bac. Technologiques	13	2		1	1

2-1-3- Actions spécifiques de la composante

2-2- Réussite et Insertion Professionnelle :

2-2-1 Taux de passage en deuxième année :

Ce critère est sans objet pour l'ENSIAME.

2-2-2 Taux de réussite :

Taux de réussite par type de formation	2009	2010	2011	2012
Formation Initiale	87%	92%	92%	86%
Formation Permanente	so	60%	80%	43%
Formation Continue	97%	94%	86%	88%
Formation en Apprentissage	95%	95%	92%	91%

2-2-3 Autres indicateurs de réussite :

	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de diplômés avec au moins une certification	281	233	284	317	nd
Taux d'abandon	4%	4%	0%	1%	nd
Taux de présence aux examens	96%	96%	100%	99%	nd

2-2-4 Insertion professionnelle :

En emploi 30 mois après l'obtention du diplôme

Taux d' IP après 30 mois

2008	2009	2010	2011
------	------	------	------

(en %)

Après Ingénieur			
<i>données non disponibles au SIO-SIP, voir composante de formation</i>			

Après Master			
MASTER QHSE	89	91	88

Précisions :

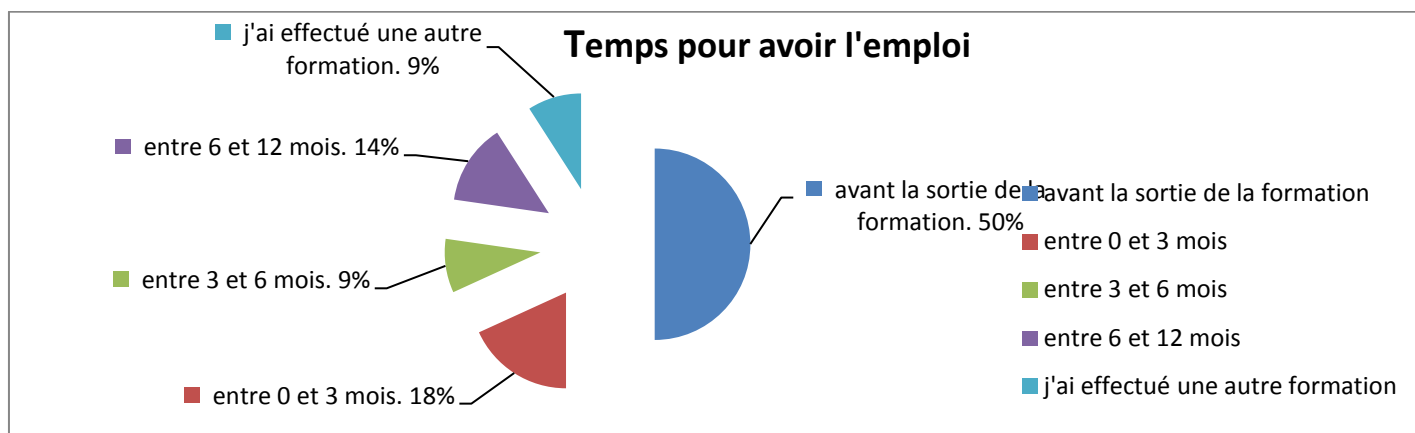
so : sans objet

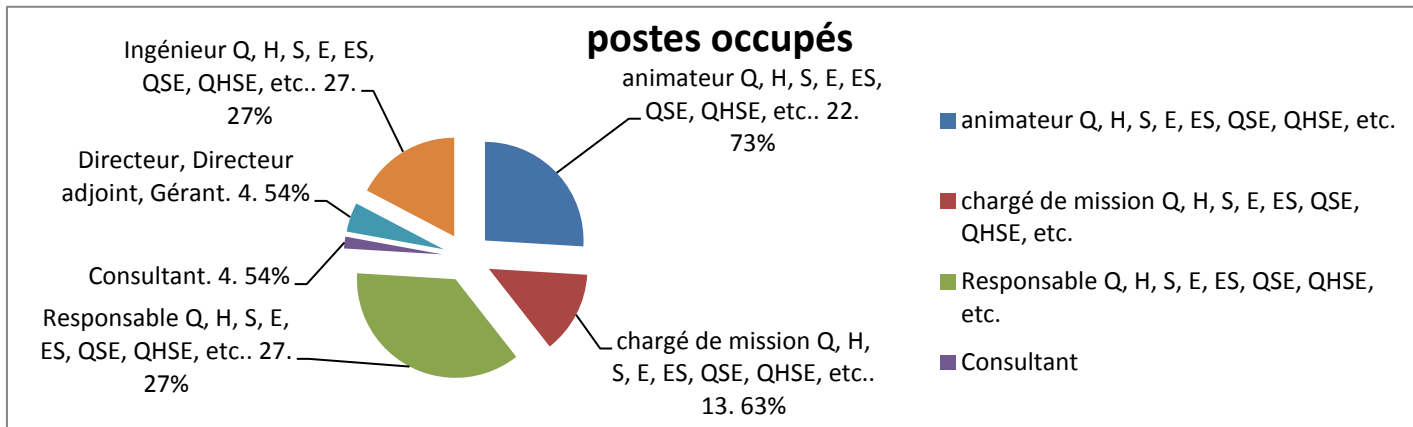
L'année civile 2008 correspond à l'année universitaire 2007/08

2-2-5 Enquêtes spécifiques de la composante :

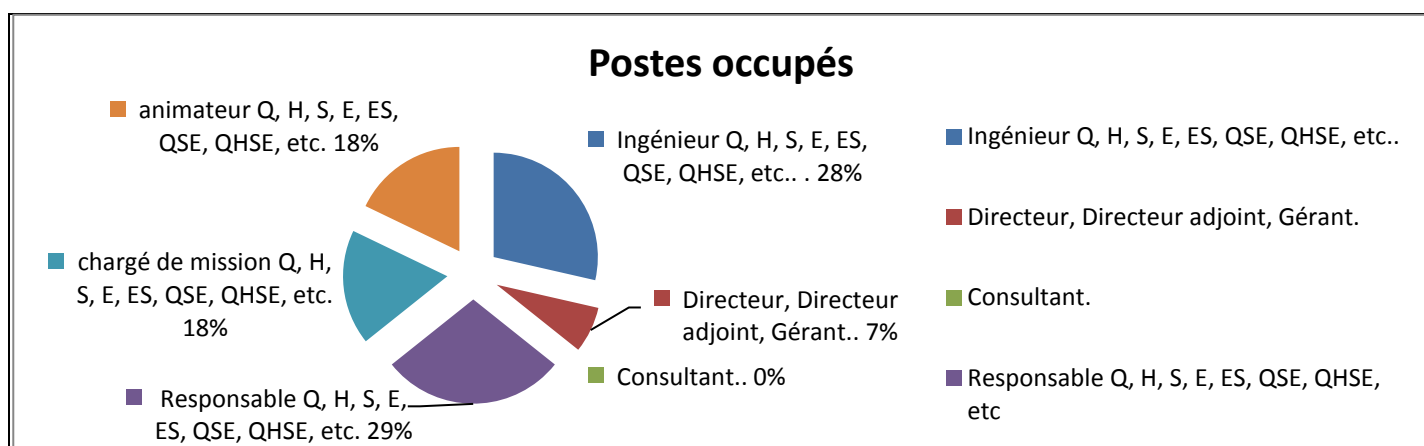
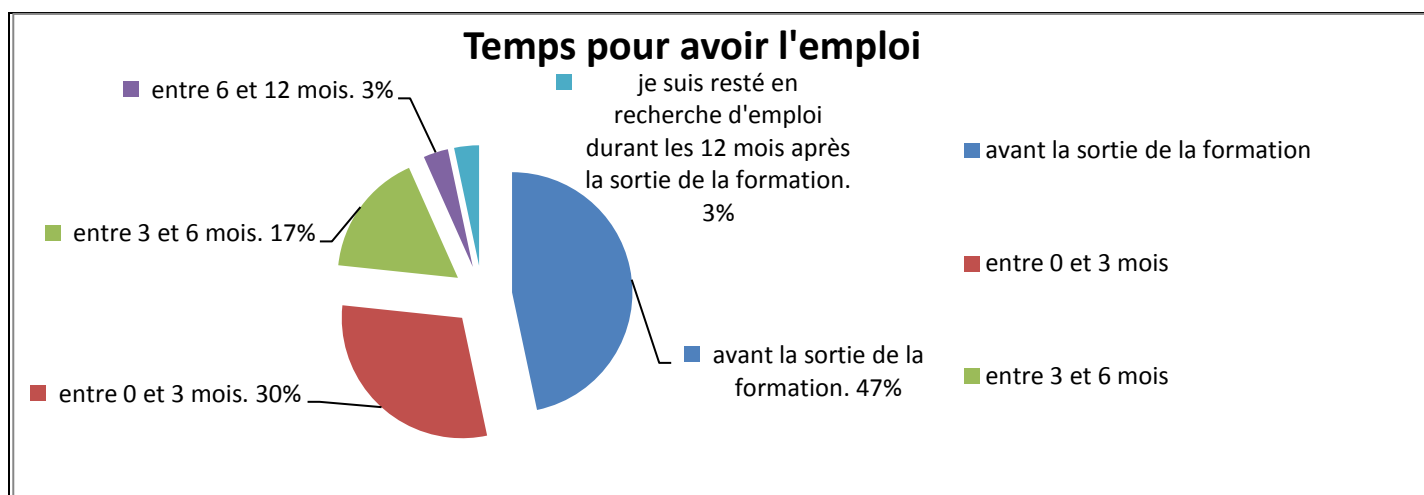
Au niveau du Master QHSE

PROMOTION MASTER QHSE 2008 /2009



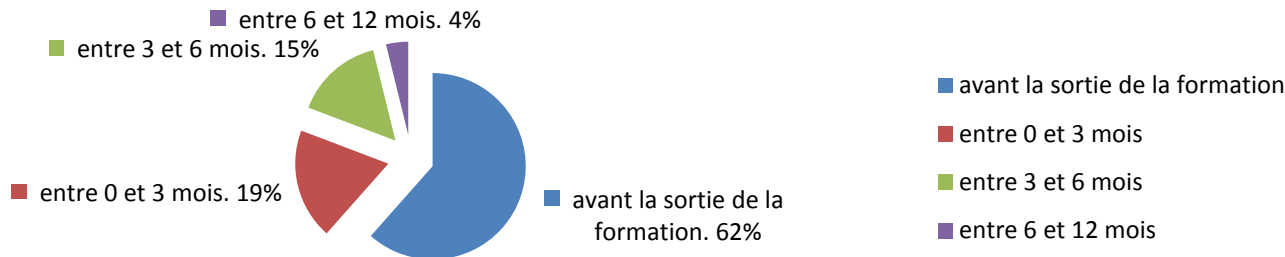


PROMOTION MASTER QHSE 2009 /2010

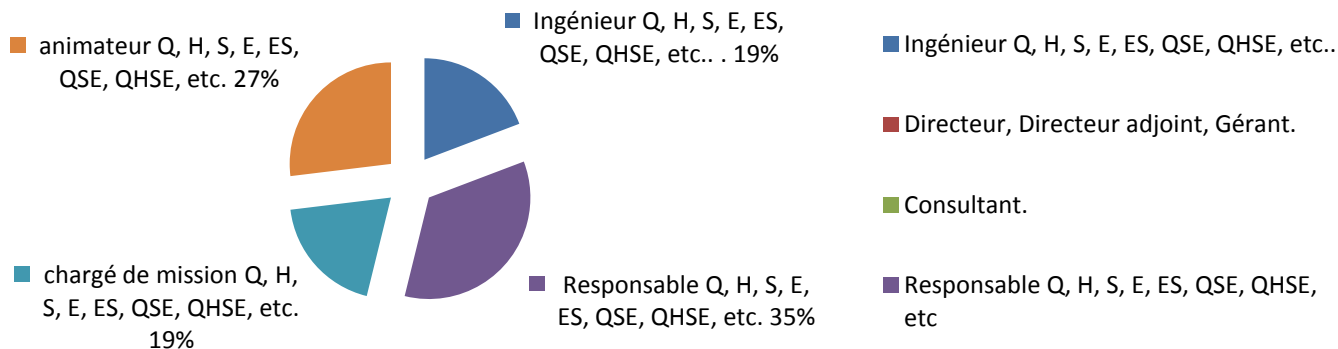


PROMOTION MASTER QHSE 2010 /2011

Temps pour avoir l'emploi



Postes occupés

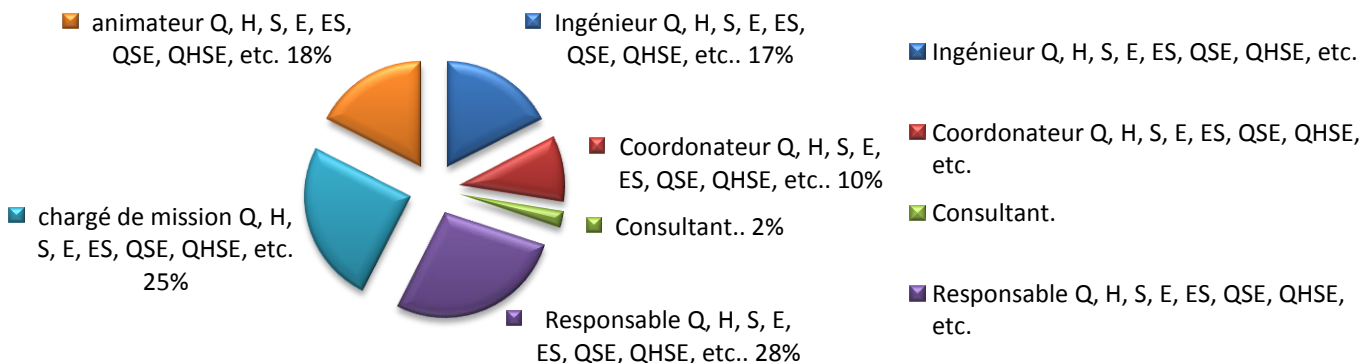


PROMOTION MASTER QHSE 2011 /2012

Temps pour avoir l'emploi



Postes occupés



ENSIAME

ANNEE DIPLOME	2013		2012		2011		2010		2009		2008		Totaux	
Diplômés	222		238		234		174		236		206		1310	
Dont femmes	36	16%	36	15%	22	9%	18	10%	38	16%	24	12%	174	13%
Réponses	193	87%	197	83%	130	56%	100	57%	123	52%	100	49%	843	64%
Questionnaires exploitables	189	85%	194	82%	118	50%	94	54%	118	50%	91	44%	804	61%
Dont femmes	30	16%	32	16%	13	11%	11	12%	18	15%	15	16%	119	15%
ACCES A UN PREMIER EMPLOI														
Insertion avant diplôme	67	52%	78	54%	54	51%	36	41%	35	33%	56	66%	326	50%
Insertion après 2 mois	24	19%	32	22%	19	18%	36	41%	14	13%	13	15%	138	21%
Insertion après 4 mois	13	10%	15	10%	15	14%	25	29%	14	13%	3	4%	85	13%
SITUATION AU MOMENT DE L'ENQUETE														
En activité professionnelle	127	67%	145	75%	105	89%	87	93%	105	89%	85	93%	654	81%
En thèse	6	3%	2	1%	8	7%	4	4%	9	8%			29	4%
En poursuite d'étude	13	7%	11	6%	1	1%	1	1%			2	2%	28	3%
En création d'entreprise											2	2%	2	0,2%
En activité (Total)	146	77%	158	81%	114	97%	92	98%	114	97%	89	98%	713	89%
En recherche d'emploi	42	22%	36	19%	3	3%	2	2%	4	3%	2	2%	89	11%
TYPLOGIE GEOGRAPHIQUE														
FRANCE	93	73%	109	75%	86	82%	71	82%	85	81%	70	82%	514	79%
Nord-Pas-de-Calais	36	39%	42	39%	18	21%	26	37%	22	26%	17	24%	161	31%
Île-de-France	26	28%	29	27%	30	35%	16	23%	27	32%	23	33%	151	29%
Midi-Pyrénées	4	4%	6	6%	5	6%	2	3%	2	2%	4	6%	23	4%
Rhône-Alpes	9	10%	5	5%	6	7%	9	13%	7	8%	5	7%	41	8%
Languedoc-Roussillon - PACA	4	4%	5	5%	4	5%	3	4%	7	8%	3	4%	26	5%
Bretagne - Basse et Haute-Normandie	3	3%	4	4%	5	6%	5	7%	4	5%	4	6%	25	5%
Auvergne - Centre - Limousin	2	2%	5	5%	5	6%	1	1%	2	2%	2	3%	17	3%
Aquitaine - Poitou Charentes - Pays de la Loire	2	2%	6	6%	1	1%	2	3%	6	7%			17	3%
Bourgogne - Champagne Ardennes - Franche Comté	3	3%	0	0%	6	7%	3	4%	7	8%	4	6%	23	4%
Alsace - Lorraine	1	1%	2	2%	3	3%	4	6%	2	2%	4	6%	16	3%
Picardie	3	3%	3	3%	1	1%			1	1%	3	4%	11	2%
DOM-TOM			1	1%			1	1%					2	0,4%
ETRANGER	33	26%	36	25%	19	18%	15	17%	17	16%	15	18%	135	21%
Allemagne	12	36%	18	50%	11	58%	5	33%	6	35%	2	13%	54	40%
Belgique	2	6%	7	19%	3	16%	4	27%	3	18%	5	33%	24	18%
Royaume-Uni	3	9%	2	6%			1	7%	2	12%	2	13%	10	7%
Reste Europe	5	15%	4	11%	1	5%			3	18%			13	10%
Afrique	2	6%	1	3%							1	7%	4	3%

2-3- Moyens attribués à la composante et ressources propres :

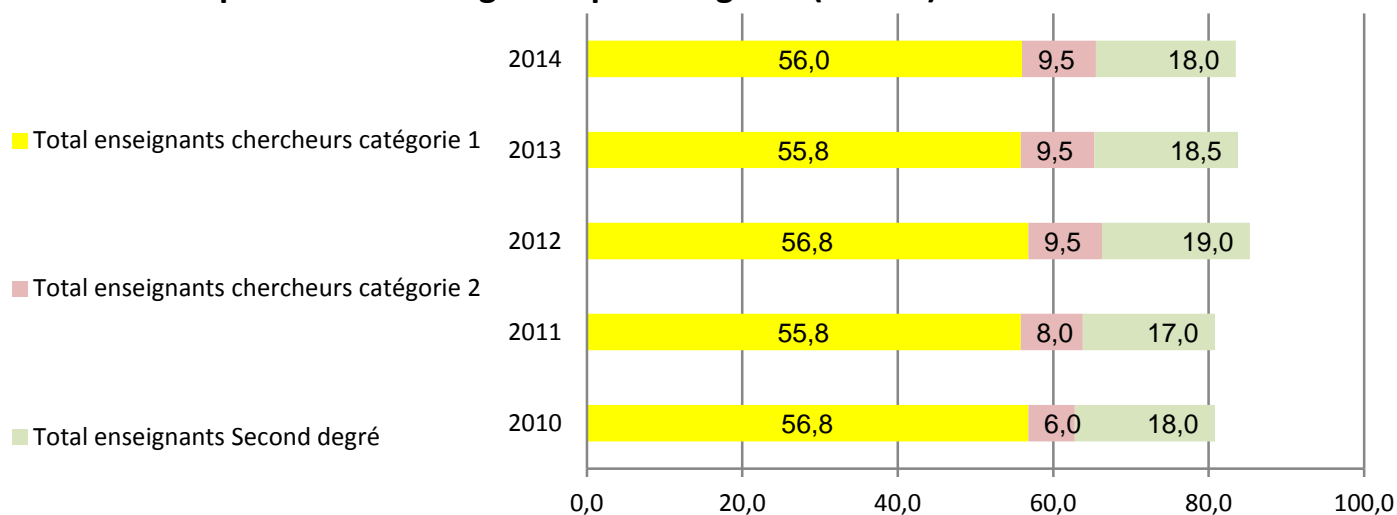
2-3-1- Ressources humaines (situation arrêtée au 1^{er} Janvier 2014):

2-3-1-1- La consommation des postes enseignants en ETP :

par corps		2010	2011	2012	2013	2014
Catégorie 1 : Enseignants chercheurs	PR	21	20	21	20	21
	MCF	35,8	35,8	35,8	35,8	35
	Total enseignants chercheurs catégorie 1	56,8	55,8	56,8	55,8	56,0
Catégorie 2 : Enseignants chercheurs	EC Contractuel					
	Associé MCF					
	AS					
	ATER	3	3	3	2	3
	ATER mi-temp				1	1
	PAST(PR)	1	1	1,5	1,5	1
	PAST (MCF)	1	1	1	1	1,5
	Lecteur	1	1	1	1	1
	Moniteur					
	Allocataire de recherche					
	Contrat Doctorat		2	3	3	2
	Total enseignants chercheurs catégorie 2	6,0	8,0	9,5	9,5	9,5
	Total enseignants chercheurs	en ETP	62,8	63,8	66,3	65,3
Catégorie 3 : Enseignants du Second Degré	PRAG	12	13	13	12	13
	PRCE	6	4	6	6	5
	PREN					
	PLP					
	Prof.EPS					
	Contractuels second degré				1	
	Total enseignants Second degré	18,0	17,0	19,0	18,5	18,0
TOTAL composante de formation		80,8	80,8	85,3	83,8	83,5
Variation annuelle			0,00%	5,57%	-1,76%	-0,36%

Jean Claude KASTELIK a été ajouté à la ligne PR, son affectation a été régularisée dans HARPEGE au 1^{er} septembre 2014.

Evolution des personnels enseignants par catégorie (en ETP)



2-3-1-2- La consommation des postes BIATSS en ETP :

2010	2011	2012	2013	2014
------	------	------	------	------

BIATSS Titulaires

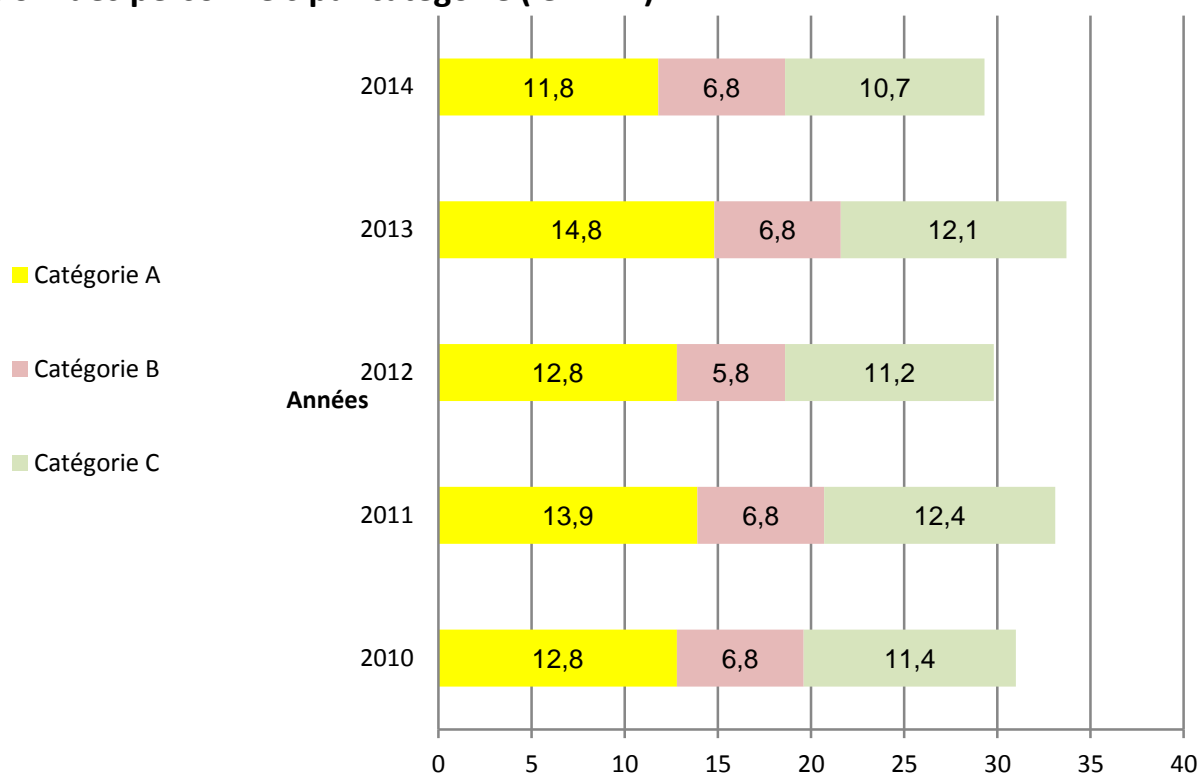
Catégorie A ⁺	2	2	2	2	2
Catégorie A	6	5	6	5	5
Catégorie B	5,8	4,8	4,8	5,8	6,8
Catégorie C	6,4	6,4	5,2	5,1	5,7
Total titulaires	20,2	18,2	18	17,9	19,5

BIATSS Non Titulaires

Catégorie A	4,8	6,9	4,8	7,8	4,8
Catégorie B	1	2	1	1	
Catégorie C	5	6	6	7	5
Total non titulaires	10,8	14,9	11,8	15,8	9,8

Total IAT	31	33,1	29,8	33,7	29,3
Variation annuelle		6,77%	-9,97%	13,09%	-13,06%

Evolution des personnels par catégorie (en ETP)



2-3-1-3- Masse salariale : (selon les coûts moyens)

	2010	2011	2012	2013
BIATSS Titulaires	990 771 €	915 356 €	964 915 €	983 417 €
BIATSS Non Titulaires	332 216 €	487 957 €	368 528 €	504 887 €
Total MS BIATSS	1 322 987 €	1 403 314 €	1 333 444 €	1 488 304 €
Enseignants Titulaires	3 784 572 €	3 844 875 €	4 126 247 €	4 119 650 €
Enseignants Non Titulaires	129 402 €	204 263 €	240 506 €	261 432 €
Total MS Enseignants	3 913 973 €	4 049 138 €	4 366 753 €	4 381 082 €
Total Masse Salariale	5 236 960 €	5 452 452 €	5 700 197 €	5 869 386 €
	Variation annuelle	4,11%	4,54%	2,97%

2-3-2 Charges d'enseignements

avant compensation

	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014
Potentiel net	17 762	19 249	19 222	
HC payées FI	5 712	6 019	4 719	
HC payées FA	8 797	8 783	2 256	
HC payées FC	2 432	2 766	8 615	
HC payées TOTAL	16 942	17 567	15 589	
Total besoin en H	34 704	36 816	34 811	

après compensation

		-618	-642,83	
Potentiel net	17 762	18 631	18 579	
HC payées FI	5 712	6 636	5 361	
HC payées FA	8 797	8 783	2 256	
HC payées FC	2 432	2 766	8 615	
HC payées TOTAL après compensation	16 942	18 185	16 232	
Total besoin en H	34 704	36 816	34 811	

2-3-3- Patrimoine

	2010	2011	2012	2013	2014
Surface m2	8 514,12	8 514,12	7 499		
Surface m2 par étudiant			7,78		

note DMLP : actualisation des données, changement de formule

	2010	2011	2012	2013	2014
Taux d'occupation des salles	47%	-	51%		
Taux de vétusté des bâtiments			A		
Taux d'accessibilité					

Codification :

Taux de vétusté : État A : moins de 10 ans - État B : interventions lourdes - État C : caractère vétuste - État D : inadapté - État E : à démolir/restructurer

2-3-4- Budget

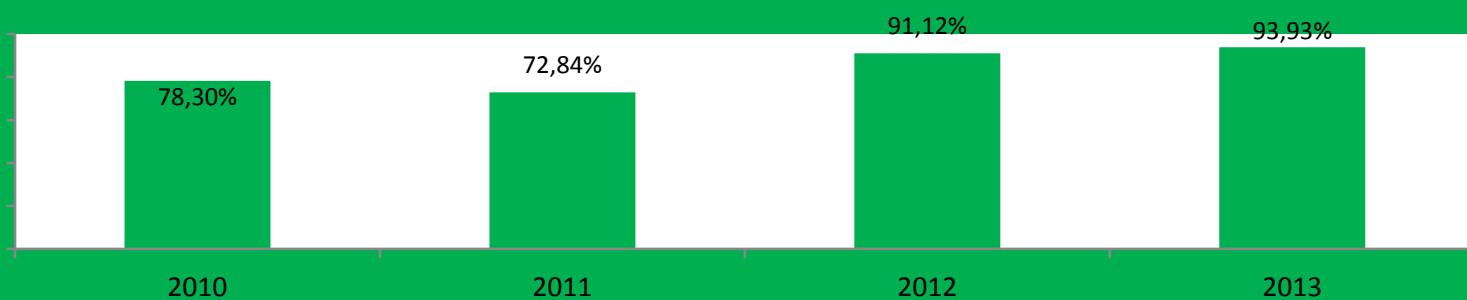
2-3-4-1- Les dépenses :

	2010			Taux de consommation BI+DBM
	Budget I	BI + DBM	Réalisation	
Investissement	175 000,00 €	289 409,00 €	259 714,87 €	89,74%
Fonctionnement	1 401 523,00 €	1 442 015,00 €	1 133 069,69 €	78,58%
Personnel	1 183 487,00 €	1 384 044,00 €	1 046 755,14 €	75,63%
Total	2 760 010,00 €	3 115 468,00 €	2 439 539,70 €	78,30%

	2011				2012			
	Budget I	BI + DBM	Réalisation	Taux de consommation BI+DBM	Budget I	BI + DBM	Réalisation	Taux de consommation
Investissement	506 200,00 €	525 616,00 €	284 319,31 €	54,09%	411 800,00 €	387 805,00 €	366 861,58 €	94,60%
Fonctionnement	1 593 502,00 €	1 624 904,00 €	1 244 942,08 €	76,62%	1 316 900,00 €	1 755 682,00 €	1 598 940,83 €	91,07%
Personnel	1 233 487,00 €	1 296 405,00 €	981 365,71 €	75,70%	1 071 700,00 €	1 079 985,00 €	971 428,23 €	89,95%
Total	3 333 189,00 €	3 446 925,00 €	2 510 627,10 €	72,84%	2 800 400,00 €	3 223 472,00 €	2 937 230,64 €	91,12%
Variation annuelle	20,77%	10,64%			-15,98%	-6,48%		

	2013				2014			
	Budget I	BI + DBM	Réalisation	Taux de consommation	Budget I	BI + DBM	Réalisation	Taux de consommation
Investissement	439 000,00 €	453 486,00 €	439 403,36 €	96,89%	782 000,00 €	804 200,00 €		0,00%
Fonctionnement	1 199 662,00 €	1 460 162,00 €	1 410 305,62 €	96,59%	1 416 058,00 €	1 560 412,00 €		0,00%
Personnel	1 112 650,00 €	1 112 650,00 €	992 797,39 €	89,23%	1 237 130,00 €	1 285 995,00 €		0,00%
Total	2 751 312,00 €	3 026 298,00 €	2 842 506,37 €	93,93%	3 435 188,00 €	3 650 607,00 €	- €	0,00%
Variation annuelle	-1,75%	-6,12%			24,86%	20,63%		

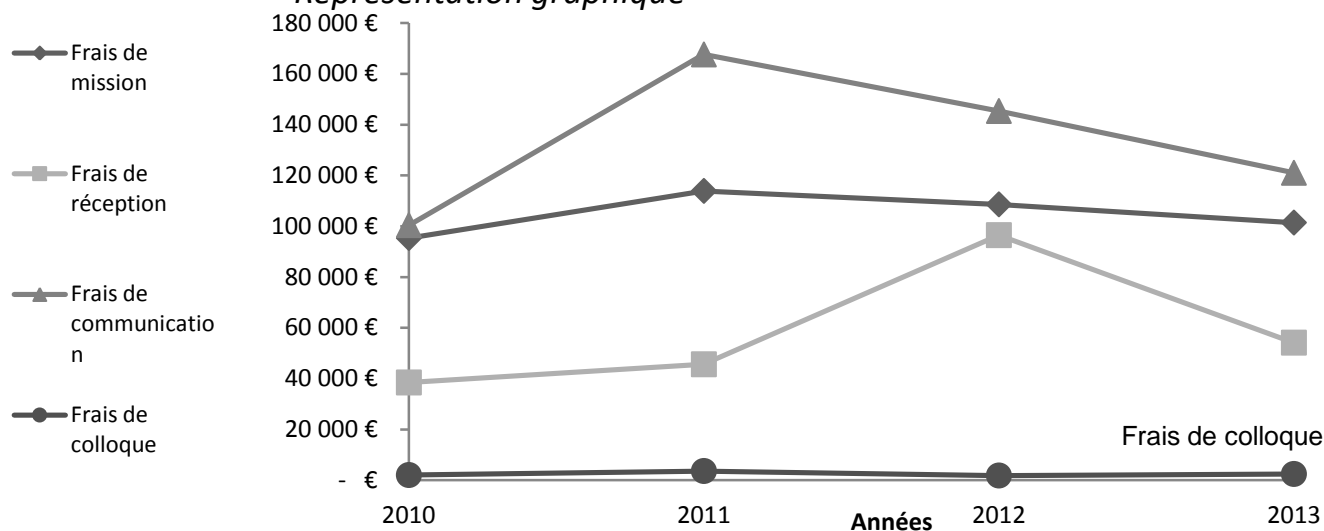
Evolution du taux de consommation



Focus sur certaines dépenses

	2010	2011	2012	2013	2014
Frais de mission	95 334,52 €	113 899,81 €	108 603,44 €	101 429,10 €	
Frais de réception (dont prise en charge de la mobilité des élèves FIP à RAMSGATE en 2012)	38 472,01 €	45 638,36 €	96 487,28 €	54 158,85 €	
Frais de communication	100 424,55 €	167 623,15 €	145 350,27 €	121 030,31 €	
Frais de colloque	2 043,00 €	3 626,20 €	1 855,00 €	2 460,00 €	
Total	236 274,08 €	330 787,52 €	352 295,99 €	279 078,26 €	- €

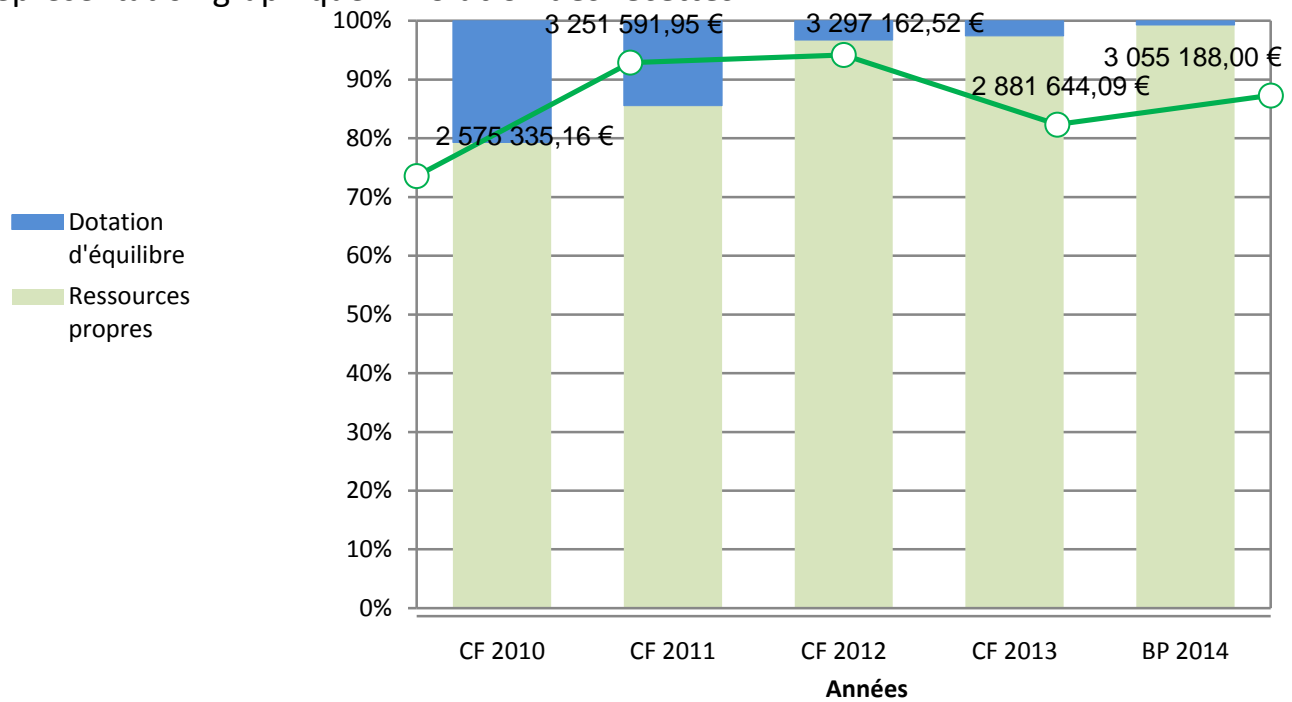
Représentation graphique



2-3-4-2- Les recettes :

		CF 2010	CF 2011	CF 2012	CF 2013	BP 2014
Les Ressources propres	Taxe d'apprentissage	296 906,79 €	173 568,60 €	194 925,82 €	171 360,94 €	300 000,00 €
	Formation continue	297 482,39 €	579 041,81 €	658 141,44 €	675 002,00 €	650 000,00 €
	FORMASUP	1 035 044,82 €	1 667 217,69 €	1 695 308,77 €	1 654 309,72 €	1 680 000,00 €
	Subventions d'exploitation-Autres collectivités publiques	15 721,59 €	43 528,04 €	221 353,09 €	17 457,54 €	
	Subvention d'exploitation-Région	- €	44 266,36 €	30 851,89 €	2 905,79 €	73 250,00 €
	Autres	397 876,57 €	275 345,45 €	388 918,51 €	288 005,10 €	330 290,00 €
	Total ressources propres	2 043 032,16 €	2 782 967,95 €	3 189 499,52 €	2 809 041,09 €	3 033 540,00 €
	Dotation d'équilibre	532 303,00 €	468 624,00 €	107 663,00 €	72 603,00 €	21 648,00 €
Total	Total des ressources	2 575 335,16 €	3 251 591,95 €	3 297 162,52 €	2 881 644,09 €	3 055 188,00 €
	Variation annuelle		26,26%	1,40%	-12,60%	6,02%

Représentation graphique : Evolution des recettes



2-3-5 Données analytiques

Années	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Coûts Complet	10 944 414,00 €	11 512 904,00 €	11 899 425,91 €	12 441 146,82 €	non connu au 25/11/14	
Coût complet par étudiant	12 188,00 €	12 442,00 €	12 309,75 €	13 059,29 €		
Part budget propre	19%	19%	18%	21%		
Coût Complet de l'H de formations	312,0 €	329,0 €	335,75 €	343,55 €		

3 – Projet 2014-2015 et perspectives contrat 2015-2019

3-1 Le contrat quinquennal (en cours)

En matière de formation, les axes de développement sont les suivants (source : dossier d'accréditation):

- Une politique d'information et de communication vers les futurs bacheliers dans le cadre du continuum -3/+3 et vers les étudiants en poursuite d'études universitaires.
- Une politique de partenariat avec les enseignants du secondaire pour un meilleur accompagnement des bacheliers dans les études universitaires.
- Une politique de communication et de partenariat avec les proviseurs des collèges et lycées de notre territoire.
- Une politique de communication et de partenariat avec notre environnement socio-économique.
- L'aide à la réussite en consolidant et en améliorant le repérage et l'accompagnement des étudiants décrocheurs.
- La promotion de l'excellence en améliorant le repérage des étudiants à fort potentiel et en les accompagnant vers des études longues et de haut niveau.
- Le renforcement des synergies formation-recherche et de l'ouverture des laboratoires à la pédagogie.
- Une politique d'accompagnement à l'insertion professionnelle en généralisant la pratique du PEC et en consolidant nos partenariats avec le monde socio-économique.
- Une ouverture sur les relations internationales en dynamisant les mobilités entrantes et sortantes et en développant l'apprentissage et la pratique des langues étrangères.
- Le développement de la démarche qualité en rationalisant la quantité mais en augmentant la qualité des enquêtes et indicateurs statistiques.
- L'adhésion à la politique de site permettant la rationalisation et la lisibilité de la carte de formation régionale pour un choix riche et diversifié à destination des étudiants.

3-2 Les projets annuels partagés (établissement – composante)

Pour une meilleure lisibilité de l'Ecole au regard du groupe INSA, l'ENSIAME souhaite le rattachement des laboratoires de recherches dans les thématiques développées dans les formations d'ingénieurs au 1^{er} janvier 2015.

LES LIENS AVEC LA RECHERCHE

L'adossement des formations de l'ENSIAME à la recherche se fait essentiellement avec quatre laboratoires en Sciences et Technologies :

- le Laboratoire d'**Automatique**, de **Mécanique**, d'**Informatique** industrielles et Humaines (LAMIH UMR CNRS 8201),
- l'Institut d'**Electronique**, de **Microélectronique** et de Nanotechnologie (IEMN UMR CNRS 8520) avec son Département Opto-Acoustique et Electronique (DOAE) situé à Valenciennes,
- le Laboratoire **Thermique, Ecoulement, Mécanique, matériaux**, mise en forme et **PrOduction** (TEMPO EA 4542), *bientôt intégré en janvier 2015 au LAMIH*,
- voire le Laboratoire de **Mathématiques** et leurs Applications de Valenciennes (LAMAV EA 4015).

Les filières de formations de l'Ecole s'appuient bien évidemment sur les thématiques de recherche fortes des laboratoires et la participation des enseignants-chercheurs de l'ENSIAME est tout à fait significative au rayonnement des laboratoires et de son université.

Les enseignants-chercheurs de l'ENSIAME sont en majorité issus du LAMIH, laboratoire majeur de l'université et regroupant les thématiques des filières ME, IA, GI et en partie MT et GEII. Le DOAE est en lien direct avec les filières MT et en partie GEII. Enfin, le TEMPO trouve majoritairement ses liens avec les filières ME, IA et GI, ce laboratoire sera au 1^{er} janvier 2015 intégré au sein du LAMIH. Les enseignants chercheurs de l'Ecole sont évidemment très présents dans les projets de l'université en particulier celui des « transports durables ». Plusieurs d'entre eux sont bien connus de la communauté scientifique et pour certains ils exercent localement des fonctions de directeur de Laboratoire (TEMPO) ou d'équipes au sein du LAMIH (2 sur 4), TEMPO (2 sur 3) et de l'IEMN-DOAE (2 sur 8). Ils sont acteurs de projets FUI, ANR ou FP7. Ils exercent aussi des fonctions d'expertises au sein des CNU, des comités PES, des comités ANR et du Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur. Sur les 56 enseignants-chercheurs, 90% sont des acteurs au sein des laboratoires, 41 d'entre eux participent à l'encadrement de plus de 80 thèses en cours, 21 thèses soutenues en 2013 étaient encadrées ou co-encadrées par des Professeurs de l'école. Cette dynamique se traduit actuellement par 14 PEDR attribuées aux enseignants chercheurs de l'ENSIAME soit 25% de son potentiel.

L'Ecole continue la promotion du Diplôme de Recherche Technologique Universitaire, outil d'insertion professionnelle important qui permet en moyenne chaque année à une dizaine d'élèves de réaliser une recherche appliquée d'une durée de 18 mois (6 mois de PFE plus un Contrat à Durée Déterminée d'un an) au sein d'un centre de recherche et développement industriel presque exclusivement localisé en Allemagne. Le suivi de ce travail de recherche par un enseignant-chercheur de l'Ecole contribue au développement des collaborations recherches avec les laboratoires de l'UVHC, l'Ecole et les centres de recherche. Dans de nombreux cas et depuis plus de 10 ans, cela a débouché concrètement sur une bonne vingtaine de thèses de doctorat avec ces centres de recherche allemands (BOSCH GmbH, Daimler, DLR (Deutsches Zentrum für Luft und Raumfahrt)...).

L'ENSIAME participe également avec ses Enseignants Chercheurs aux grands projets structurants de l'UVHC. Dans le cadre du Contrat de Projets Etat Région (CPER) 2007-2013, on peut citer une participation au projet du Campus International sur la Sécurité et l'Intermodalité des Transports (CISIT).

D'autre part en complément aux activités des laboratoires, l'Ecole soutient et participe à des projets de recherche autour de thèmes porteurs pour l'Ecole. L'ENSIAME pilote ainsi le projet européen du FP7 **MADMAX** dans le domaine des composites pour le transport aéronautique, ferroviaire et automobile. De même, dans la continuité du projet IN-ART, **CLEAR FLIGHT** financé par l'ANR et mené en étroite collaboration avec l'IEMN, vise à comprendre et imiter le vol des insectes permettant à moyen terme de fabriquer des nano-drones.

Pour terminer, **l'ENSIAME est impliquée avec l'école doctorale SPI du PRES Université Lille Nord de France dans le dispositif de la CDEFI reconnu par le ministère sur le parcours des doctorants « Compétences pour l'Entreprise »**. L'Ecole était parmi les 4 Ecoles d'ingénieurs en France à avoir débuté, dès septembre 2011, l'expérimentation avec des élèves inscrits en doctorat.

Par ailleurs, le projet INOPME initié par l'école a contribué à la mise en place de INOPME-Recherche. Plusieurs apprentis de l'école sont inscrits dans le cadre de ce programme.

Enfin l'ENSIAME contribue à la mise en place d'équipements de haute technologie en cohérence avec les laboratoires, ce qui permet l'accueil de chercheurs, d'enseignants-chercheurs et de doctorants. On peut citer en 2012 et 2013 :

- l'équipement complet d'une salle au laboratoire DOAE

- l'achat d'un véhicule C1 et son équipement dans le cadre du projet de Véhicule Autonome
- l'achat d'un microscope électronique à balayage numérique de dernière génération (MEB-FEG)
- la mise à disposition de l'Usinage à Grande Vitesse installée dans l'atelier de l'école et servant plusieurs projets de recherche.

3-3 L'analyse stratégique et les projets spécifiques de la composante

Les actions spécifiques de la composante ont été définies dans le plan stratégique élaboré par le Directeur et adopté par le conseil d'administration de l'ENSIAME du 8 avril 2013 lors de la réélection du Directeur.

3-3-1 Plan Stratégique 2013-2018 de l'École Nationale Supérieure d'Ingénieurs en Informatique, Automatique, Mécanique, Energétique et Electronique

Bilan 2008-2013, Contribution :

- à l'amélioration de la gouvernance, du fonctionnement et de la structuration de l'école,
- à l'offre de formation permettant la reconnaissance de l'ensemble des 5 spécialités d'ingénieurs, avec 6 ans d'habilitation obtenus auprès de la CTI pour 5 de ses 6 diplômes et l'obtention du label EURACE pour 4 des 5 spécialités,
- au renforcement des relations internationales avec l'accueil de plus d'élèves étrangers y compris non francophones grâce au cursus totalement en anglais, du développement de nombreux doubles diplômes avec actuellement plus d'une vingtaine d'élèves étrangers à l'école dans ces dispositifs, de la création d'une antenne du Master Qualité Hygiène Sécurité et Environnement au Maroc...
- au renforcement des relations industrielles avec de nouveaux accords signés et réellement mis en œuvre avec d'étroites collaborations,
- au renforcement de l'international dans l'offre de formation d'ingénieur et de la réussite,
- au développement des activités étudiantes, notamment au sein du projet labélisé des cordées de la réussite,
- au positionnement de l'ENSIAME en matière de recherche notamment avec l'intégration d'un Groupement d'Intérêt Scientifique et l'obtention par la CDEFI de la mention « Compétence pour l'entreprise » pour le doctorat,
- à de nombreuses activités dans le développement durable et l'entrepreneuriat,
- au positionnement de l'ENSIAME au sein de son université et comme un acteur important du développement du territoire.

Le plan stratégique pour un second mandat de direction à l'ENSIAME repose sur le fait que le paysage de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche est en pleine mutation, le nouveau projet de loi, la réorganisation des structures, l'autonomie des universités... vont probablement avoir des retombées et il apparaît important de

veiller dans les prochains mois à conforter le positionnement de l'ENSIAME au sein du système de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en adéquation et en cohérence avec son projet propre de développement au sein d'un territoire, d'une région et d'une structuration nationale.

Dans le cadre du plan stratégique 2013-2018, la direction souhaite mettre en œuvre les développements :

de l'école dans le cadre de l'Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis en partenariat avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et les collectivités publiques, et en particulier avec la mise en place de moyens matériels de grande qualité servis par des équipes compétentes qui forme des ingénieurs de haut niveau couvrant tout le cycle de vie des produits industriels.

du recrutement conduit pour sélectionner des élèves à fort potentiel scientifique et humain et possédant le désir de l'exprimer et de l'épanouir. Un plan d'actions, basé sur des indicateurs à établir, sera à mettre en place pour soit renforcer la lisibilité des formations afin d'améliorer l'attractivité ou soit se positionner sur d'autres filières qui pourront s'offrir à l'école.

d'une formation scientifique solide, concrète et facilitant l'insertion professionnelle. La formation des élèves-ingénieurs est basée sur un équilibre judicieux entre enseignements scientifiques, technologiques, formations générale et humaine, projets et stages industriels. Une telle formation permet de garder la fonction généraliste tout en intégrant les prémices d'une spécialisation. La pédagogie par projets, la volonté d'intégrer la dimension internationale et de décliner l'ingénierie notamment numérique dans l'ensemble des thèmes de l'école renforce le potentiel des futurs ingénieurs et leurs capacités d'adaptation pour leur vie professionnelle à venir.

d'une offre de formation post-bac globale, cohérente et surtout de qualité permettant un recrutement d'élèves à forte capacité scientifique afin de les préparer au mieux au cycle des différentes formations d'ingénieurs.

des relations industrielles. L'ENSIAME possède des liens avec le milieu industriel par ses périodes de stage, par ses projets menés en équipe, par sa formation en apprentissage, par son forum entreprises... Elle a signé des accords avec des partenaires industriels se traduisant par des actions concrètes. Elle doit renforcer son interaction avec ses partenaires actuels et futurs pour étoffer son rayonnement, son positionnement et développer ainsi de nouvelles actions. L'ENSIAME a pu avec son association des diplômés (AIE) ces 5 dernières années recréer une nouvelle dynamique. L'AIE doit continuer à se développer et à être force de propositions en lien avec l'école, les futures promotions et en fédérant un maximum d'anciens afin qu'ils deviennent demain des acteurs de la vie de l'école.

de la recherche. L'ENSIAME est le vivier de futurs doctorants et le lieu de rencontre entre les enseignants et enseignants-chercheurs de l'ensemble des laboratoires scientifiques de l'université et les industriels français et étrangers. L'ENSIAME a ainsi permis la réalisation de plusieurs thèses de doctorat ou de Diplôme de Recherche Technologique avec des partenaires prestigieux... L'ENSIAME a intégré récemment une structure de Groupement d'intérêt Scientifique (GIS) pour être un acteur de la recherche et permet aujourd'hui aux doctorants du PRES de conforter leur formation avec la mention « Ingénierie pour l'entreprise » attribuée par la CDEFI à l'école. L'ENSIAME doit ainsi à travers ses projets favoriser la lisibilité des laboratoires de l'université, et être un acteur des futurs partenariats.

des relations européennes et internationales. L'ENSIAME possède dans son cursus de formation la possibilité pour ses élèves d'étudier ou d'effectuer des stages à l'étranger. La réciprocité des échanges a été renforcée. De nouveaux projets seront engagés vers des destinations privilégiées en s'appuyant sur des compétences et expériences existantes au sein de l'école. L'ENSIAME devra aussi conforter son offre de formation en anglais, un Master international dans le domaine des transports sera proposé. Par l'originalité de son projet et la qualité de ses réalisations, l'ENSIAME doit devenir un partenaire fort d'institutions internationales de tout premier plan.

de la formation continue, de la formation par apprentissage et de la VAE. L'ENSIAME dans ce domaine doit continuer de s'appuyer sur les compétences et le savoir-faire de son département de formation d'ingénieurs en partenariat et renforcer cet axe en lui donnant les moyens d'être non seulement la référence au plan régional mais aussi au plan national. L'Ecole fera ainsi évoluer ses rythmes d'alternance pour faciliter l'adhésion de nouveaux partenaires industriels.

de l'entrepreneuriat. L'ENSIAME doit sensibiliser ses enseignants et ses étudiants à la culture entrepreneuriale. L'ENSIAME devra aussi permettre à ses élèves porteurs d'une idée de création ou de reprise d'entreprise de construire leur projet en apportant les éléments essentiels à la mise en place et à la réussite en partenariat avec le technopôle « Transalley ».

de la qualité. L'ENSIAME a fait évoluer son dispositif qualité par la mise en place systématique des évaluations et par sa cellule qualité traitant de l'ensemble des problématiques en lien avec l'école. La certification sera une étape supplémentaire notamment sur la gouvernance de l'école.

Enfin, la direction souhaite placer l'ENSIAME dans un contexte de rapprochement en matière de formation supérieure. La collaboration avec les institutions voisines et, notamment les autres composantes de l'université de Valenciennes, sera poursuivie. L'implication par des actions concrètes dans les réseaux ou groupes d'écoles d'ingénieurs permettra de renforcer la reconnaissance de l'ENSIAME et d'impliquer tous les acteurs de l'école dans des projets ambitieux et valorisants pour tous. De nouvelles relations pourront être établies et seront accentuées au sein de réseaux nationaux et/ou européens, pour des échanges intensifs et modernes de ressources de formation sur les technologies les plus novatrices et pour conforter la place de l'Ecole au sein de réseaux d'écoles à forte lisibilité. Enfin, il est très important de terminer la restructuration des différents services de l'école en mutualisant les moyens matériels et ressources humaines, en renforçant le positionnement des 5 spécialités dans une approche globale, cohérente et lisible pour plus d'efficacité.

Les lignes directrices et les projets précités ont été identifiés pour renforcer le projet ENSIAME tant du point de vue de la reconnaissance et de la lisibilité mais aussi du point de vue de l'attractivité. Ils doivent être amendés et évoluer par une concertation régulière avec l'ensemble des partenaires et acteurs. Leur mise en œuvre doit être entreprise au rythme de la disponibilité des ressources. En particulier, l'implication des personnels doit être examinée avec attention.

Un nouvel élan a été identifié entre 2008 et 2013 pour que l'ENSIAME puisse développer l'intégralité de ses missions et entraîner une réelle dynamique d'actions fédératrices de l'ensemble de ses membres pour la construction d'une Grande Ecole. Les engagements doivent permettre à l'école de poursuivre cette dynamique, pour devenir indispensable non seulement au sein du territoire pour son développement économique, mais surtout aux plans national et international et dans le paysage des Grandes Ecoles d'ingénieurs.

3-3-2 Actions écrites dans la précédente négociation

Perspectives d'activités attendues ainsi que les projets que l'ENSIAME souhaite mettre en œuvre en 2014-15 résultent des orientations déjà prises en 2013 et il s'agissait de :

1. L'attractivité de l'Ecole au niveau international en développant la mobilité entrante pour les doubles diplômes.
2. L'association avec le groupe INSA afin de pouvoir recruter dès la rentrée 2014 des élèves post bac sur le concours INSA
3. La demande d'ouverture d'un Master International « Transport et Energie » pour la rentrée 2014 (dossier déposé au Ministère en juin 2013)
4. Les projets d'investissement dans le domaine des transports et du développement durable.

- 1) L'attractivité au niveau international : Le rayonnement au niveau international a été accru grâce à la signature de nouveaux partenariats et le renouvellement des partenariats existants, dont l'effet positif commence pleinement à se ressentir au niveau de la mobilité entrante :

Année universitaire	Nombre d'étudiants étrangers entrant à l'Ecole en Double Diplôme
2009/2010	1
2010/2011	10
2011/2012	15
2012/2013	21
2013/2014	36

L'objectif de l'Ecole est d'atteindre le chiffre de 50 étudiants étrangers inscrits en double diplôme et de le stabiliser. Cet apport complémentaire d'élèves dans les 3 spécialités généralistes permet de compléter le recrutement sur les concours après CPGE.

De même, une action vers l'accueil d'excellents étudiants Sénégalais est prévue afin d'accroître et diversifier notre effectif en cursus préparatoire. D'autres pays de recrutement pourraient être ciblés comme la Chine ou le Vietnam pour ce cursus préparatoire.

- 2) L'Association ENSIAME et le groupe INSA : L'ENSIAME associée au groupe INSA depuis juin 2013 en tant qu'Ecole partenaire, a permis, à la rentrée 2014, de recruter un nombre important d'élèves sur le concours post-bac INSA afin de suivre un cursus préparatoire dont la maquette pédagogique a été complètement écrite, voté au conseil d'administration de l'Ecole le 2 juin 2014 en répondant aux exigences des deux premières années des INSA existantes. L'impact sur l'ENSIAME est important puisque l'objectif est de constituer deux groupes de 25 élèves dès

la rentrée 2014, puis 90 en 2015 et 120 les années suivantes pour une stabilisation à ce dernier chiffre en moyenne. Ce nouveau cadre de recrutement dans cette nouvelle maquette pédagogique remplacera définitivement celles dévolues au Cours Préparatoire par Alternance et au Cours Préparatoire Polyméca. D'autre part, l'ENSIAME partenaire du groupe INSA espère également renforcer à l'horizon 2015 sa spécialité IMS par éventuellement le recrutement sur le concours INSA à bac +2 en remplacement du recrutement sur les concours communs polytechniques.

Prévision des effectifs sur la période 2014-2018

Année Universitaire	2013/2014 (source sise)	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Cursus Préparatoire INSA 1	0	42	90	120	120
Cursus Préparatoire INSA 2	0	0	45	81	108
Cursus Préparatoire Alternance 1	22	arrêt			
Cursus Préparatoire Alternance 2	7	12	arrêt		
CCP 1	20	arrêt			
CPP2	7	14	arrêt		
IMS 1	9	19	22	30	36
IMS 2	18	11	20+10 DD	20+10 DD	27+ 10 DD
IMS 3	24	19	17	20 +10 DD	20+10 DD
ME 1	49	110	87	100	120
ME 2	86	45	80 + 5 DD	80+ 5 DD	90 + 5 DD
ME 3	79	88	50	80 + 5 DD	80 + 5 DD
MT 1	24	48	45	50	50
MT 2	20	22	40+ 5 DD	40+ 5 DD	45 + 5 DD
MT 3	32	20	26	36 + 5 DD	40 + 5 DD
Génie Industriel 1 FA	60	60	52	52	52
Génie Industriel 2 FA	40	55	52	52	52
Génie Industriel 3 FA	40	36	52	52	52
GEII 1 FA	27	30	26	26	26
GEII 2 FA	18	22	26	26	26
GEII 3 FA	22	18	26	26	26
Formation Continue 2 ^{ème} année (GI + GEII)	14	14	16	16	16
Formation Continue 3 ^{ème} année (GI + GEII)	16	14	16	16	16
Total Formation Ingénieur	634	719	808	963	1047
Master QHSE 1 ^{ère} année FA	28	26	39	39	39
Master QHSE 2 ^{ème} année FA	28	30	39	39	39
Master QHSE 1 ^{ère} année FI	14	22	20	20	20
Master QHSE 2 ^{ème} année FI	13	26	20	20	20

Master QHSE 1 ^{ère} année FC	13	18	20	20	20
Master QHSE 2 ^{ème} année FC	24	31	20	20	20
Master QHSE FC1 CASABLANCA	25	20	25	25	25
Master QHSE FC2 CASABLANCA	25	30	25	25	25
Master International Transport et Energie 1 ^{ère} année	0	0	16	16	16
Master International Transport et Energie 2 ^{ème} année	0	4	12	16	16
Mastère CGE	36	34	35	35	35
DRTu	13	9	12	12	12
Totaux Elèves	853	969	1085	1250	1334
évolution		+13,5%	+ 12%	+ 15 ,2%	+6,7%

Au niveau des Concours Communs Polytechniques (CCP), l'ENSIAME dispose de 152 places en 2014, l'objectif est d'atteindre un taux de remplissage de 100% pour l'année 2015, de nouvelles actions sont menées dans ce sens.

- 3) LE MASTER INTERNATIONAL : Par courrier en date du 19 mars 2014, le Ministère a habilité l'Ecole a délivrer le diplôme national de master pour une durée de 6 ans. Cette date tardive a été un frein aux dépôts des dossiers de candidature, cependant un nombre suffisant de candidat permettra l'ouverture dès la rentrée 2014 de cette nouvelle formation.

Ce master permettra d'une part, de consolider et renforcer la position et la visibilité de l'université et de son axe prioritaire sur le transport et d'autre part, de répondre à un besoin au niveau international d'une offre de formation de haut niveau dans ce domaine. L'objectif est d'accueillir une quinzaine d'élèves par année dès la rentrée 2015 (M1 et M2).

- 4) LES PROJETS D'INVESTISSEMENT : Le conseil de l'Ecole avait inscrit dans son budget un projet de construction d'un Démonstrateur Développement Durable (DDD), l'objectif était de construire une véritable vitrine technologique, de taille réelle, sur les concepts du développement durable (géothermie, panneaux solaires, éolien). Une demande d'AOT (autorisation d'occupation temporaire) avait été transmise au rectorat afin de confier la réalisation de ce projet à un tiers sur une parcelle de terrain à proximité du bâtiment Claudin Lejeune 3. Le service des domaines, consulté, a émis un avis défavorable à la demande d'AOT. Compte tenu de ces éléments, il a été décidé de lancer une procédure d'appel d'offre classique et l'envoi d'un dossier d'expertise aux tutelles administratives.

Le dossier d'expertise a été transmis tardivement par l'UVHC (fin 2013) au Rectorat de Lille pour avis et agrément du Ministère. Notifié le 12 mai 2014, le projet de construction a été accepté par le Ministère. Dès lors, une procédure de marché public passé selon une procédure adaptée a été lancée pour une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la construction de ce bâtiment. Afin de respecter les délais légaux en matière de consultation publique, le résultat de la consultation ne sera pas connu avant septembre 2014. Le montant de ce marché de maîtrise d'œuvre est estimé à 60 k euros HT.

Après ce premier phasage, viendra la procédure d'appel d'offres pour le choix du titulaire du marché de travaux. La cellule « marchés publics » prévoit la notification au candidat retenu début janvier 2015.

Compte tenu de ces délais, il semble improbable de consommer les crédits prévus à cette opération sur l'exercice 2014, aussi l'ENSIAME souhaite que les crédits d'investissements prévus au titre de l'année 2014 soient reportés sur l'exercice 2015 afin de réaliser cette opération.

Il est rappelé que ce projet DDD a été évalué à 720 K€ TTC sur les fonds propres de l'ENSIAME (apports de l'ENSIAME plus prélèvements sur les réserves de l'université alimenter par les excédents réalisés ces dernières années par l'ENSIAME).

5) **BUDGET 2015 :**

Les différents axes décrits ci-dessus auront un impact sur le budget 2015 : effectifs en hausse par le recrutement sur le concours INSA, l'ouverture du DNM, le report des crédits d'investissements non consommés en 2014 sur le budget 2015, d'autres projets d'investissement, le développement des activités du service relations internationales, sans compter le vœu émis par la Commission des Titres d'Ingénieurs de recruter un chargé de mission qualité afin d'amener l'ENSIAME vers une certification.

D'autre part, l'ENSIAME aura besoin rapidement d'au moins 2 nouvelles plateformes technologiques de 60 à 100 m² afin de trouver des conditions optimales d'épanouissement pour les projets de ses élèves, enseignants-chercheurs et également pour l'accueil de projets industriels. En effet les relations industrielles de l'ENSIAME sont de plus en plus fortes notamment avec une augmentation du nombre de demandes de plateaux-projets industriels (13 pour l'année 2013/2014 contre 6 en 2012/2013 et 3 en 2011/2012).

L'ENSIAME, véritable vitrine technologique, souhaite agir pour la mise en place permanente de nouveaux moyens matériels de grande qualité utilisés par des équipes compétentes pour former des ingénieurs de haut niveau couvrant tout le cycle de vie des produits industriels.

3-4 Moyens attribués à la composante et ressources propres (sur le plan pluriannuel et annuel).

ANNEXE DE NOTIFICATION DE LA DOTATION 2014

ENSIAME

		<i>à titre d'information</i> <i>Hors report (Véhicule et MDD)</i>	
MONTANT DE LA CONTRIBUTION 2014 DE L'ETABLISSEMENT A L'ACTIVITE DU SERVICE OU DE LA COMPOSANTE*	401 648 €		81 648 €
<small>*hors PI (magasin, reprographie, téléphone, affranchissement)</small>			
DONT MONTANT ACCORDE SUR LES RESERVES DE L'ETABLISSEMENT POUR L'INVESTISSEMENT	380 000 €		60 000 €
DONT MONTANT DE LA LIGNE D'EQUILIBRE A INSCRIRE AU BUDGET INITIAL 2014*	21 648 €		21 648 €
<small>* montant de la ligne d'équilibre à reprendre sur la rubrique budgétaire 7411 - code R11 de la nouvelle nomenclature</small>			
MONTANT TOTAL DES RECETTES PROPRES VALIDEES	2 890 500 €		2 890 500 €
MONTANT TOTAL DES DEPENSES AUTORISEES	3 292 148 €		2 972 148 €
Le montant des investissements affiché en prévisions de dépense dans votre budget sera obligatoirement au moins égal au montant remonté dans le cadre du dialogue, soit pour votre composante ou service :	780 000 €		460 000 €

		<i>Hors report (Véhicule et MDD)</i>	
Montant dotation sollicitée dans le cadre du dialogue hors PI + report investissement (320 000 € - véhicule et maison développement durable)	411 648 €		91 648 €
Liste des éléments ayant l'objet d'une modification à la suite du dialogue de gestion			
> Les salaires des CDD sur ressources propres			
Dans le cadre d'un Budget Propre intégré, transfert de deux CDD sur les ressources propres du budget de l'ENSIAME (Mesdames Crombez et Quin)	50 000 €		50 000 €
> Les heures complémentaires			
HC Réajustement du taux des HC pratiqué	-60 000 €		-60 000 €
> L'investissement			
Prélèvement sur les réserves	-380 000 €		-60 000 €
MONTANT DE DOTATION INSCRIT AU BUDGET INITIAL 2014*	21 648 €		21 648 €
<small>* montant de la ligne d'équilibre à reprendre sur la rubrique budgétaire 7411 - code R11 de la nouvelle nomenclature</small>			
Le montant des investissements affiché en prévisions de dépense dans votre budget sera obligatoirement au moins égal au montant remonté dans le cadre du dialogue, soit pour votre composante ou service :	780 000 €		460 000 €

UVHC – ENSIAME

Introduction par le Président et le VP Moyens et Pilotage sur le contexte

Dialogue de gestion axé sur les projets.

1- Notes générales pour informer le SIMULATEUR établissement/ministère :

Le modèle d'indicateurs que le ministère impose a été envoyé aux composantes le 7 juillet.

De ce fait, il convient de vérifier:

- que le volume global horaire dont bénéficiera l'étudiant « **Maquette** » respecte, tel qu'il est prévu dans le cadre des arrêtés : 1500 heures en Licence tertiaire, 1600 en Licence secondaire, 450 en Licence professionnelle, 750 en Master tertiaire, 900 en Master secondaire) ou selon des programmes pédagogiques nationaux ou habilitations (IUT, ENSIAME),
- que le nombre de groupe de TD et de TP est correctement rempli,
- que les heures spécifiques stage, projet... sont distinguées des heures maquette en utilisant la ligne dédiée à ce sujet.
- que toutes les formations apparaissent dans le simulateur UVHC.

Ex : pour une formation FC qui serait intégrée totalement dans la FI, la formation doit apparaître en FI et FC avec le bon nombre d'heures CM TD TP mais une variation négative devra être indiquée dans la colonne « **variation** » en FC afin de tenir compte de l'intégration.

- que la colonne « **explications variations HETD** » est remplie dès qu'il y a une variable de rentrée dans la colonne « **variation HETD** ».
- que les formations sont bien décomposées par année.

Il est important, en plus de la version actuelle, d'envoyer une 2ème version à effectif constant.

Eric BRICOUT passera dans les composantes fin août, début septembre afin d'aider à remplir ce simulateur en cas de problème.

2- Contrat d'objectifs et de moyens (COM):

Les parties du COM à informer par la composante, si nécessaire, sont les suivantes :

- 1-3- Nouvelles délégations et visas accordés par le président au directeur (2015-2019) (éventuellement),
- 2-1-3- Actions spécifiques de la composante (éventuellement),
- 2-2-5 Enquêtes spécifiques de la composante (éventuellement)
- 3-3 L'analyse stratégique et les projets spécifiques de la composante (éventuellement)

Et

- 3-2 Les projets annuels partagés (établissement – composante) après échange avec l'établissement.

A Relevé de discussions :

. Le directeur de l'Ensiame demande 4 délégations supplémentaires pour mieux assurer ses tâches de directeur : signature des conventions ou accords, utilisation des locaux à partir de 7 heures jusque 22heures, accord de décharge partielle au profit des enseignants ou enseignants-chercheurs, conventions de mise à disposition du matériel au profit du C3T.

. En matière de Recrutement des personnels (E, E-C, Biatss), le directeur de l'ENSIAME a écrit : Au niveau de la campagne, chaque poste fait l'objet d'un débat au sein du conseil restreint de l'ENSIAME. La démarche de recrutement s'inscrit dans celle formalisée par le MESR et éventuellement locale (notamment pour les PRAG/PRCE)

L'ENSIAME n'a bénéficié d'aucun poste dans le cadre des dotations exceptionnelles ces deux dernières années, l'ENSIAME souhaiterait pouvoir bénéficier dans les 3 ans qui suivent de la création d'un poste d'enseignant-chercheur et du redéploiement dans la cadre de la remontée des effectifs d'un poste supplémentaire. Enfin, dans l'optique d'une éventuelle mutation du support occupé par Monsieur MARMOUSEZ, l'ENSIAME souhaite récupérer le support pour stabiliser ses effectifs en matière de personnel.

. L'ENSIAME souhaite certifier la gouvernance de l'école en norme ISO.

B- Relevé de conclusions et modalités concrètes :

a- Mesures arrêtées :

- En matière de délégations, rappel du principe de responsabilité générale du président avec application de la subsidiarité si elle est légale, raisonnable, possible et efficace:

. La signature des conventions ou accords n'ayant aucun impact financier après avis du service juridique. Le Président ne souhaite pas que cette demande soit effective.

. Utilisation des locaux à partir de 7 heures jusque 22heures du lundi au vendredi et le samedi matin dans la cadre des actions de promotion de l'ENSIAME avec le concours du correspondant hygiène et sécurité (assistant de prévention). Délégation accordée sous réserve des modalités suivantes : communication des informations au responsable des agents en charge de la fermeture des bâtiments ainsi que l'information préalable du Président.

. Au niveau des relations avec le C3T, le Directeur de l'ENSIAME souhaite bénéficier d'une délégation visant à signer les éventuelles conventions de mise à disposition du matériel scientifique de l'Ecole au profit du C3T. Le Président accorde cette délégation.

. Au niveau du personnel, accord de décharge partielle au profit des enseignants ou enseignants-chercheurs qui souhaitent bénéficier d'une décharge dans le cadre d'une responsabilité administrative particulière. Le Président est d'accord uniquement par la transformation des primes accordées en décharges à la demande de l'intéressé avec information à la présidence comme le prévoit déjà le référentiel des services.

- Concernant la construction du Démonstrateur Développement Durable (DDD), l'établissement est d'accord pour reporter les crédits d'investissements prévus de 2014 sur 2015. L'ENSIAME à la possibilité d'utiliser une partie de la somme prévue sur 2014 pour d'autres projets à condition de remettre en investissement sur 2015 les fonds utilisés sur son budget propre (montant à déterminer conjointement entre l'établissement et l'ENSIAME).

- L'école souhaite reconduire au minimum les actions 2013-2014 concernant les contrats étudiants. Il est convenu qu'un certain nombre d'heures seront affectées à ce projet par l'établissement, sous réserve de l'accord et du cadrage financier de la région ; la demande remontera auprès du bureau dédié (C. Egéa). Modalités et volume à définir.

- L'ENSIAME souhaitant certifier la gouvernance de l'école en norme ISO, la responsable Qualité de l'établissement sera associée aux travaux. Cette initiative est encouragée sous la réserve de l'inscription dans la politique globale de l'établissement. Sur la question du souhait de l'école de recruter un ASI à 50% sur cette certification, l'établissement ne peut s'engager (la question du gel de la campagne d'emploi étant posée).

b. Autres questions et/ou autres questions restées ouvertes ou non finalisées :

- L'ENSIAME n'est pas convaincue de l'utilité de créer un service commun pour la communication et considère que la communication de l'ENSIAME fait rayonner l'UVHC. Réponse de l'établissement : la création d'un service (commun) de communication est inscrit dans les statuts et ne saurait être remise en question. Cette création s'effectuera notamment par mutualisation des moyens. L'efficacité du service viendra en retour. Si le rayonnement de l'établissement passe par le rayonnement de ses composantes, il ne saurait en dépendre.
- L'ENSIAME souhaite la restructuration du service RI. Réponse de l'établissement : une réorganisation des RI est prévue dans le cadre de la révision des statuts.
- La création d'un conseil de perfectionnement va permettre de mettre en place des actions suite au retour de l'évaluation des enseignements.
- Le support d'affectation de M. MARMOUSEZ n'est plus affecté à l'ENSIAME, la question des emplois BIATSS doit être examinée dans le cadre global de l'optimisation de leur utilisation.

4- CALENDRIER

- SIMULATEUR début septembre.

- Lettre de cadrage 15 juillet

- 2^{ème} partie du dialogue de gestion sur les moyens entre le 10 et le 23 septembre.

Cabinet du Président

Affaire suivie par : Jean-Pierre Rouzé,
Vice-Président Moyens et Pilotage

e-mail : jean-pierre.rouze@univ-valenciennes.fr

Valenciennes, le 17 octobre 2014

Le Président de l'Université
de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis

à
Mesdames et Messieurs les Directeurs
de composantes de formation et de services

Objet : Lettre de cadrage pour l'élaboration du budget initial 2015

Nos réf. : MO/SH/CAB

Copie :
M. ROUZE
DGS
DGSa
DAF
DRV

PJ :

Annexe de notification

Cher(e) Collègue,

Les orientations budgétaires 2015 issues des conclusions du compte financier 2013 ont été arrêtées par une délibération du Conseil d'Administration le 10 avril 2014. Le Conseil d'Administration du 08 juillet 2014 a déterminé les enveloppes allouées aux secteurs de la Formation, de la Recherche et de l'Etablissement.

Dans ce cadre, un cycle de rencontres a été organisé pour l'animation du dialogue de gestion avec l'ensemble des composantes et des services.

Le dialogue mené avec vous a permis d'échanger concrètement sur l'état de vos besoins, la sincérité de l'évaluation de vos recettes, la soutenabilité de vos dépenses et l'analyse de vos projets.

Le contexte national comme les éléments d'information dont disposent l'établissement à ce jour, indiquent clairement la perspective d'une construction budgétaire sous contrainte en matière de recettes. A ce titre, les moyens alloués par le MESR ne devraient pas progresser en 2015.

La répartition des moyens arrêtés par la COR et le COFVU tiennent compte des orientations budgétaires définies par le conseil d'administration :

- la mobilisation des ressources propres et l'optimisation des justifications dans le cadre d'une démarche de coût complet ;
- la prospection pour trouver de nouveaux financements qui doivent nécessairement participer aux charges communes de l'établissement à hauteur des coûts qu'ils génèrent ;
- la prévision d'une limitation des dépenses de fonctionnement pour tenir compte de la contribution au redressement des comptes;
- le cadrage des dépenses de masse salariale
- la garantie des marges de manœuvre pour financer l'investissement à hauteur d'environ 1,7 millions d'euros pour l'ensemble des composantes et services (hors prélèvement sur les réserves) pour des projets d'équipement principalement.

A l'échelle de l'établissement, les mesures suivantes ont été nécessaires pour permettre l'équilibre du budget initial 2015 :

- l'ajustement des crédits de masse salariale inscrits pour la rémunération principale et les indemnités statutaires sans aucune marge prudentielle ;
- la réduction des dépenses pour la logistique et la maintenance ;
- la diminution des dépenses générales des services de l'établissement y compris celles destinées à l'informatique et aux NTIC ;
- le maintien à 18% de la contribution de la formation continue aux charges générales;
- l'ajustement de la contribution dans le cadre de l'apprentissage par la méthode des coûts complets

A l'échelle des composantes et services :

En matière de recettes, réévaluation de ces dernières, le cas échéant, en formation continue, apprentissage, droits d'inscription ou en matière de contrats de recherche

En matière de dépenses,

- Estimation au plus près des besoins réels en heures complémentaires et du montant des autres charges de personnel ;
- Diminution de la dépense de fonctionnement ;

Pour permettre les investissements indispensables pour l'activité et les projets, il a été décidé la mobilisation des réserves de l'établissement pour plus de 2,5 millions d'euros.

Cependant, malgré les efforts de tous, il n'est pas possible de conserver l'intégralité de la campagne d'emploi 2015. Une économie de 300 000 € devra être réalisée pour permettre d'atteindre l'équilibre du budget.

Vous voudrez bien trouver en pièce jointe l'annexe de notification des moyens alloués à prendre en compte impérativement pour l'élaboration de votre budget initial.

Je vous prie de bien vouloir établir votre projet de budget initial au moyen des documents de présentation communiqués par la Direction des Affaires Financières et de le transmettre au Vice-Président Moyens et Pilotage, au Directeur Général des Services adjoint et à la Direction des Affaires Financières avant **le vendredi 31 octobre 2014, délai de rigueur**.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute difficulté rencontrée pour la construction de votre budget.

Conscient des contraintes particulièrement importantes qui pèsent sur l'élaboration budgétaire du prochain exercice, assuré de votre compréhension et de votre collaboration dans l'effort collectif à assumer pour atteindre l'équilibre de notre budget initial, je vous prie de croire, Cher(e) collègue, en l'assurance de toute ma considération.

Le Président,

Professeur Mohamed OURAK

ANNEXE DE NOTIFICATION DE LA DOTATION 2015

ENSIAME

MONTANT DE LA CONTRIBUTION 2015 DE L'ETABLISSEMENT A L'ACTIVITE DU SERVICE OU DE LA COMPOSANTE*	451 000 €
*hors PI (magasin, reprographie, téléphone, affranchissement)	
DONT MONTANT ACCORDE SUR LES RESERVES DE L'ETABLISSEMENT POUR L'INVESTISSEMENT	430 000 €
DONT MONTANT DE LA LIGNE D'EQUILIBRE A INSCRIRE AU BUDGET INITIAL 2015*	21 000 €
* montant de la ligne d'équilibre à reprendre sur la rubrique budgétaire 7411 - code R11 de la nouvelle nomenclature	
MONTANT TOTAL DES RECETTES PROPRES VALIDEES	2 886 649 €
MONTANT TOTAL DES DEPENSES AUTORISEES	3 337 649 €
Le montant des investissements affiché en prévisions de dépense dans votre budget sera obligatoirement au moins égal au montant remonté dans le cadre du dialogue, soit pour votre composante ou service :	714 200 €

4 - Evaluation et suivi

4-1- Evaluation et suivi du contrat quinquennal.

4-2- Evaluation et suivi du projet annuel d'établissement.

4-3- Evaluation et suivi des projets spécifiques de la composante.

Cette évaluation est annuelle et consiste à actualiser les indicateurs du constat partagé ainsi qu'à la mesure de l'écart par rapport à l'analyse stratégique initiale ainsi qu'à une auto-évaluation des engagements et de l'avancement des projets de ce contrat.

Au titre de l'année 2014, le recrutement post-bac des élèves au concours INSA a permis de recruter 42 élèves dès la première année d'ouverture.

Un nouveau Master International Transport et Energie a été habilité jusqu'en 2019 afin d'attirer de très bons élèves de nationalités étrangères. (*référence* : Arrêté du 18 septembre 2014 portant habilitation à délivrer des masters dans les établissements habilités à délivrer le titre d'ingénieur diplômé)

4-4- Evaluation et suivi des Moyens attribués à la composante et ressources propres (sur le plan pluriannuel et annuel).

Cette évaluation est annuelle et consiste à actualiser les indicateurs du constat partagé et d'en faire une analyse.

Conclusion : le suivi global du COM

Le COM fait l'objet d'une évaluation annuelle en collaboration avec l'université, avec la production d'un avenant éventuel.

A , le

Le directeur de la composante.

Date de présentation au conseil de La composante :

Avis :

A , le

Le président du conseil de la composante.

Date de présentation au conseil académique :

Avis :

Date de présentation au conseil d'administration :

Avis :

A , le

Le président de l'Université.

Annexes :

Annexe 1 : Lexique et sources.

Annexe 2 : le simulateur HC (Heures Complémentaires).

Annexe 3 : les emplois affectés à la composante.

Annexe 4 : les taux d'accessibilité.

Annexe 5 : les coûts moyens.

Annexe 6 : spécifiques composante

Annexe 1 : Lexique et sources

Les résultats présentés sont basés sur des données collectées dans le cadre de la mise en place du projet C.O.M.

Les données sont fournies le premier janvier de chaque année.

1/L'activité de la composante :

Il s'agit de l'offre de formation proposée par la composante (par diplôme et par niveau).

Les effectifs :

- Ils sont calculés sur la base du nombre d'inscription de l'année en cours par niveau de formations ensuite par type de formation.

La part des étudiants de la région :

- C'est le pourcentage des étudiants inscrits qui vivent depuis un certain nombre d'années dans la même région où se trouve l'université par rapport au total des étudiants.

La part des étudiants étrangers :

- Sont indiqués les « vraies nationalités étrangères » = les étudiants de nationalités étrangères ayant un titre étranger (et non pas ceux qui ont obtenu un bac ou une équivalence en France) •
- Répartition des nouveaux bacheliers :

Un nouveau bachelier est un étudiant inscrit en première année de premier cycle à la rentrée N, et ayant obtenu son baccalauréat à la session N.

Source : La DEVE

2/Réussite et insertion professionnelle :

- Le taux de passage :
- Taux de passage sur deux ans (L1 à L2). Il s'agit du rapport entre les effectifs d'un niveau pour l'année N et les effectifs de l'année N-1 du niveau précédent.
- Les effectifs ainsi définis n'incluent pas : Les nouveaux entrants (étudiants venant d'autres établissements) ; les redoublants et les sorties d'étudiants (allant vers d'autres établissements)
- Le taux de réussite :
- C'est le rapport entre le nombre de diplômés et le nombre d'inscrits en année terminale du même diplôme.
- 1. Calcul du taux de réussite licence en trois ans :
- Ce taux est calculé à partir de la cohorte d'étudiants (bacheliers et non bacheliers) inscrits pour la première fois en première année licence pour l'année universitaire N-3.
- 2. Calcul du taux de réussite DUT en deux ans :
- Ce taux est calculé à partir de la cohorte d'étudiants (bacheliers et non bacheliers) inscrits pour la première fois en première année licence pour l'année universitaire N-2.
- 3. Calcul du taux de réussite licence professionnelle en un an :
- Ce taux est calculé à partir de la cohorte d'étudiants (bacheliers et non bacheliers) inscrits pour la première fois en première année licence pour l'année universitaire N.

Pour le taux de réussite, on ne peut pas savoir si les étudiants concernés ont réellement suivi les études dans les quelles ils étaient inscrits. Le parcours de ces étudiants au cours des trois années de leur cursus est très diversifié : certains d'entre

eux poursuivent leur formation dans le même établissement, quelle que soit leur situation (passage dans l'année supérieure, redoublement, réorientation). Les autres étudiants poursuivent dans un autre établissement universitaire, quittent l'université pour se réorienter vers d'autres filières de l'enseignement supérieur ou abandonnent leurs études dans l'enseignement supérieur. Le système d'information ne permet pas de distinguer les deux derniers cas.

- **Méthode3** : la réussite des étudiants qui ont effectué leur parcours dans la même université, cet indicateur ne prend en compte que les étudiants qui ont effectués leurs cursus au sein du même établissement ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année. Elle donne donc des informations sur les chances de réussite des étudiants dont un seul établissement a assuré la formation durant tout leur parcours. Ceux qui quittent l'université après la deuxième année sont considérés comme des étudiants que l'établissement n'a pas pu conduire jusqu'au diplôme de licence.

Nombre de diplômés avec au moins une certification: Il s'agit des diplômés ayant obtenu au moins une certification durant leurs cursus.

Les certifications: C2I (Certificat informatique internet), CLES (Certificat de compétence en langue de l'enseignement)

Source : La DEVE

Taux de l'insertion professionnelle :

- C'est le Pourcentage des diplômés occupant un emploi tel qu'il en soit. Ce taux est calculé par diplôme après 30 mois de l'obtention de ce dernier pour les DUT, LP et Master. Pour les licences, il est calculé après six mois (étude en cours).

Définition de la population à enquêter : l'enquête 2011 porte sur les diplômés 2009 présentant les caractéristiques suivantes :

Ayant la nationalité française - ayant obtenu en 2009 un DUT, une licence professionnelle ou un master- nés en 1979 ou après - n'ayant pas interrompu leurs études pendant plus d'un an, avant l'obtention du diplôme en 2009 - ne s'étant pas réinscrits en formation initiale dans un établissement d'enseignement à la rentrée universitaire 2009 et/ou à la rentrée universitaire 2010.

Lorsque les effectifs sont trop faibles pour être significatifs, les répartitions sont données à titre indicatif sous forme de fractions (ns= non significatif).

Source : Direction SIO-SIP/ Département des études statistiques – SIES DEGESIP

3/Les moyens dont dispose la composante :

Ressources humaines :

Les effectifs (personnels et enseignants) sont calculés en ETP.

La Masse Salariale: est calculée sur la base du coût moyen (Coût Moyen * Nombre d'ETP)

Source : Service d'aide au pilotage RH

Le patrimoine :

- **Surface (m2) :** c'est la surface qu'occupent les locaux de la composante.
- **Taux d'occupation des salles :** C'est le rapport entre le temps d'occupation réel des salles et le temps de vacation offert. Il permet de maximiser l'efficacité de l'organisation des salles.

Mode de calcul (en %) = temps réel d'occupation des salles/temps de vacation

Source : DMLP

Le budget : (On utilise le budget initial)

Source : Fiches de caractérisations, le suivi mensuel budgétaire, budgets (DAF)

Données analytiques :

- **Source : Tableau de bord-Comptabilité analytique**

Annexe 2 : Simulateur HC

SIMULATEUR DU BESOIN EN HC P (effectifs constant 2012 /2013)											
SOURCE : sise 2012:2013										CHARGE	
Formations (FI)	Section	Effectifs	CM	Nb Gr	TD	Nb Gr	TP	Nb Gr	HETD	Maquette	H/E
HARMONISATION		40	32	1	53	2			154	63	
IMS 1A		12	168	1	132	1	129	1	469	429	
ME 1A		80	189	1	168	3	69	7	1106	426	
MT 1A		20	168	1	158	2	99	2	698	425	
TRONC COMMUN 1A		112	179	1	258	5	90	12	2271	527	
IMS 2A Tron commun		24	179	1	116	1	128	2	552	422	
ME 2A Tronc commun		73	137	1	126	3	60	6	821	323	
dont ME 2A axe CIM		36	53	1	42	2	12	3	187	107	
dont ME 2A axe MFE		37	53	1	32	2	12	3	167	97	
MT 2A Tron commun		28	147	1	137	2	72	2	590	356	
dont MT 2A axe Macromécatronique		14	32	1	21	1	18	1	81	71	
dont MT 2A Axe Micromécatronique		14	32	1	21	1	18	1	81	71	
TRONC COMMUN 2A		125	32	1	84	5			615	116	
IMS 3A TRONC COMMUN		18	116	1	116	1	90	2	409	322	
ME 3A TRONC COMMUN		120	32	1	32	4			176	64	
axe CIM tronc commun		60	63	1	63	2			221	126	
axe cim module ASS		20	53	1	74	1			154	127	
axe cim module STCM		20	63	1	63	1			158	126	
axe cim module VINCI		20	42	1	84	1			147	126	
axe MFE Tronc commun		60	63	1	53	2			201	116	
axe MFE module aérodynamique		20	63	1	63	1			158	126	
axe MFE module énergétique		20	63	1	63	1			158	126	
axe MFE module ERE		20	74	1	53	1			164	127	
MT 3A TRONC COMMUN		43	63	1	53	2	134	3	466	250	
axe macromécanique AXE MAC		22	74	1	84	1	24	2	227	182	
axe micromécanique AXE MIC		21	74	1	63	1	45	2	233	182	
TRONC COMMUN 3A		181	21	2	155	6			1111	176	
ENCADREMENT VGE 3 HEURES PAR ETUDIANT (2A et 3A)		306			28			55	49	918	5608
PLP intégré calcul spécifique L38											
S/TOTAL VGE		418	2233		2313		1000		12690		30,36
CP 1ère année ENSIAME - INSA partenaire		0	290	1	430	1	75	1	915	800	
CP 2ème année ENSIAME-INSA partenaire		0	300	1	400	1	100	1	916	800	
S/TOTAL CP		0	590		830		175		1831		#DIV/0!
CPA1		11	201	1	714	1	142	1	1203	1057	
CPA2		19	150	1	335	1	158	1	664	643	
(inscription administrative ISTV)		12	206	1	237	1	37	1	595	480	
CPP 2 (inscription ISTV)		13	276	1	318	1	18	1	744	612	
S/TOTAL CPA + CPP		55	833		1604		355		3206	2792	
TOTAL VGE + CP + CPA et CPP(formation Ingénieur 2+3)		473	3656		4747		1 530		17727		37,48
MASTER QHSE 1		10	281	1	269	1	0	0	691	550	
MASTER QHSE 2		19	155	1	60	1	20	1	306	235	
total 1+2		29	436	2	329	2	20	1	996	785	34,35
3 en M1 ET 7 EN M2									163		
spécifique: stage projet			436		329		20		1159		39,97
total 1+2+spécifique											
MASTER Transport et Energie 1ère année		0	804	1	0				1206	804	
MASTER Transport et Energie 2ème année		0	358	1				0	537	358	
total 1 + 2		0	1162	2	0	2			1743	1162	
Spécifique									0		
Total Master T & E									1743		#DIV/0!
DRT u		20		1							
DRT u	2 vistas par an 1h30	3							60		3,00
total général FI		522	5254		5076		1550		20689		39,63
(y compris total spécifique)											

Formations (FC)	Section	Effectifs	CM	Nb Gr	TD	Nb Gr	TP	Nb Gr	HETD	Maquette	H/E
FORMATION INGENIEURS											
GEII 2 (dont PS 96h 1/3 et 2/3)		7	245	1	336	1	114	1	779	695	
GEII 3 (dont 136 h en Parc. Spé.)		8	177	1	256	1	72	1	569	505	
GI 2 (dont 96 h en P SPE)		8	253	1	335	1	90	1	774	678	
GI 3 (dont 136 h en P SPE)		20	151	1	339	1	41	2	620	531	
Total	total 1+2+3	43	826	4	1266	4	358	5	2741	2409	63,75
	spécifique: stage projet	10							430		
	total 1+2+3+spécifique		826		1266		204		3171		73,75
FORMATION MASTER											
MASTER QHSE 1		17	281	1	269	1		0	691	550	
MASTER QHSE 2		17	155	1	60	2	20	2	379	235	
	total 1+2	34	436	2	329	3	20	2	1069	785	
	spécifique: stage projet	7							238		
	total 1+2+spécifique		436	2	329	3	20	2	1307		38,45
MASTER QHSE 1 délocalisé à CASA		21	99	1					99		
MASTER QHSE 2 délocalisé à CASA		32	89	1	48	2	8	3	209		
	total 1+2	53	188		48		8		308		
	spécifique (PFE en m2)	32							340		6,42
TOTAL MASTER QHSE		87							1647		
MASTERE SPEC. FERR (maquette =168 HETD)		36	0	1	410	1	0		410	168	
MASTERE SPEC. FERR 6 tests * 600 euros									88		
(1HETD = 100 EUROS) Total Mastère									498		13,83
total général FC (y compris total spécifique)		166	1450		2005		232		5317		32,03

Formations (FA)	Section	Effectifs	CM	Nb Gr	TD	Nb Gr	TP	Nb Gr	HETD	Maquette	H/E
INGENIEURS											
GEII 1		22	245	1	261	1	96	2	755	602	
GEII2 (dont 192 h P SPE)		24	233	1	345	1	108	2	837	686	
GEII3 (dont 272 h P SPE)		16	215	1	377	1	92	2	821	684	
GI 1		51	183	1	287	2	90	2	967	560	
GI 2 (dont 192 h P SPE)		39	245	1	381	2	84	2	1240	710	
GI 3 (dont 272 h P SPE)		30	210	1	411	2	108	2	1280	729	
Total	total 1+2+3	182	1331	6	3141	9	1156	12	5900	3971	32,42
	spécifique: stage projet	10							1820		
	total 1+2+3+spécifique		1331		3141		408		7720		42,42
Master QHSE 1A		27	281	1	269	2		0	960	550	
Master QHSE 2A		30	155	1	60	1	20	2	319	235	
	total 1+2	57	436	2	598	3	20	2	1278	785	22,43
	spécifique: stage projet	10							570		
	total 1+2+spécifique		436		598		40		1848		32,43
total général FA (y compris total spécifique)		239	1767		3739		448		9569		40,04

TOTAL EFFECTIFS
effectif GI FI (dernière
année 2014)

927

64

Besoin en Heures FI	20 689
Besoin en Heures FC	5 317
Besoin en Heures FA	9 569
Besoin en Heures Total	35 575

Potentiel Brut	19 304
Corrections(*)	909
Potentiel Net	18 395

Besoin en HC FI	2 294
Besoin en HC FC	5 317
Besoin en HC FA	9 569
Besoin en HC Total	17 180

Annexe 3 : les emplois affectés à la composante

- Les BIATSS titulaires :

2012						
Catégorie FP	Corps / grade	Nom usuel	Nom patronymique	Prénom	Numéro national du poste	etpt
A	IGR RF	ANCEAU	ANCEAU	JEAN-HUBERT	30556N	1,00
A	IGERF	BRYJAK	BRYJAK	FABRICE	32020E	1,00
A	ASIRF	BUKOWSKI	BUKOWSKI	ERIC	70229L	1,00
A	ASIRF	D'ALLENDE	D'ALLENDE	MAGALI	33062M	1,00
A	ADAENES	DELACROIX	DELACROIX	FRANCK	20932C	1,00
A	IGERF	FLOREK	WAGRET	KATIA	37478M	1,00
A	IGERF	LEMOINE	LEMOINE	PHILIPPE	20061F	1,00
A	ASIRF	LESBROS	LESBROS	NICOLAS	69597Z	1,00
B	TECH RF	DUPREZ	DE-MOL	KATIE	59983Z	1,00
B	TECH RF	FREITAS	MESSAOUI	HORIA	39028X	1,00
B	TECH RF	PITON	PITON	BERNARD	65270W	1,00
B	SAENES 10	TABARY	GROS	CAROLINE	41653A	0,80
B	TECH RF	VANDEBOSSCHE	KURCINOWSKI	MONIQUE	40761F	1,00
C	ADJENES	CLEMENT	LEGRAND	SANDRINE	40597C	0,80
C	ATRF	FERNEZ	FERNEZ	KARINE	WI0229	0,80
C	ATRF	FROMONT	FROMONT	NATHALIE	WI0114	1,00
C	ATRF	LABARRIERE	LARCIN	SABINE	WI0111	1,00
C	ATRF	PRUVOST	PRUVOST	TIPHANIE	15172S	0,60
C	ADJENES	REMY	GOFFART	JEANINE	50324A	1,00
						18,00

2013						
Catégorie FP	Corps / grade	Nom usuel	Nom patronymique	Prénom	Numéro national du poste	etpt
A	IGR RF	ANCEAU	ANCEAU	JEAN-HUBERT	30556N	1,00
A	IGERF	BRYJAK	BRYJAK	FABRICE	32020E	1,00
A	ASIRF	BUKOWSKI	BUKOWSKI	ERIC	70229L	1,00
A	ADAENES	DELACROIX	DELACROIX	FRANCK	20932C	1,00
A	IGERF	FLOREK	WAGRET	KATIA	37478M	1,00
A	IGERF	LEMOINE	LEMOINE	PHILIPPE	20061F	1,00
A	ASIRF	LESBROS	LESBROS	NICOLAS	69597Z	1,00
B	TECH RF	DUPREZ	DE-MOL	KATIE	59983Z	1,00
B	TECH RF	FREITAS	MESSAOUI	HORIA	39028X	1,00
B	TECH RF	GODON	GODON	MICHEL	30845C	1,00
B	TECH RF	PITON	PITON	BERNARD	65270W	1,00
B	SAENES 10	TABARY	GROS	CAROLINE	41653A	0,80
B	TECH RF	VANDEBOSSCHE	KURCINOWSKI	MONIQUE	40761F	1,00
C	ADJENES	CLEMENT	LEGRAND	SANDRINE	40597C	0,80
C	ATRF	FERNEZ	FERNEZ	KARINE	WI0229	0,90
C	ATRF	FROMONT	FROMONT	NATHALIE	WI0114	1,00
C	ATRF	LABARRIERE	LARCIN	SABINE	WI0111	0,80
C	ATRF	PRUVOST	PRUVOST	TIPHANIE	15172S	0,60
C	ADJENES	REMY	GOFFART	JEANINE	50324A	1,00
						17,90

Catégorie FP	Corps	Nom usuel	Nom patronymique	Premier prénom	Numéro national du poste	ETP
A	AAE	DELACROIX	DELACROIX	FRANCK	20932C	1,00
	IGERF	BRYJAK	BRYJAK	FABRICE	32020E	1,00
	IGERF	FLOREK	WAGRET	KATIA	37478M	1,00
	IGERF	LEMOINE	LEMOINE	PHILIPPE	20061F	1,00
	ASIRF	BUKOWSKI	BUKOWSKI	ERIC	70229L	1,00
	ASIRF	LESBROS	LESBROS	NICOLAS	69597Z	1,00
	IGR RF	ANCEAU	ANCEAU	JEAN-HUBERT	30556N	1,00
CATEGORIE A						7,00

B	SAENES 10	TABARY	GROS	CAROLINE	41653A	0,80
	TECH RF	DUPREZ	DE-MOL	KATIE	59983Z	1,00
	TECH RF	FREITAS	MESSAOUI	HORIA	39028X	1,00
	TECH RF	GODON	GODON	MICHEL	30845C	1,00
	TECH RF	PITON	PITON	BERNARD	65270W	1,00
	TECH RF	VANDEBOSSCHE	KURCINOWSKI	MONIQUE	40761F	1,00
	TECH RF	VANDOMME	DUCROCQ	CHRISTINE	CB0047	1,00
CATEGORIE B						6,80

C	ADJENES	CLEMENT	LEGRAND	SANDRINE	40597C	1,00
	ADJENES	REMY	GOFFART	JEANINE	50324A	1,00
	ATRF	FERNEZ	FERNEZ	KARINE	WI0229	0,90
	ATRF	FROMONT	FROMONT	NATHALIE	WI0114	1,00
	ATRF	LABARRIERE	LARCIN	SABINE	WI0111	1,00
	ATRF	PRUVOST	PRUVOST	TIPHANIE	15172S	0,80
CATEGORIE C						5,70

TOTAL PERSONNELS BIATSS TITULAIRES : 19,50

• Les BIATSS non titulaires :

2012						
Équivalent catégorie FP	Type de contrat	Nom usuel	Nom patronymique	Prénom	Numéro national du poste	etpt
A	CDI	BOUCHART	LEPEIX	GAELLE	CB0032	0,80
A	CDI	TURPIN-MASI	MASI	SEVERINE	CB0033	1,00
A	CDI	DELCORT	DELCORTE	XAVIER	CB0042	1,00
A	Hors statut res. pr.	JUSTIN	JUSTIN	DOMINIQUE		1,00
A	Hors statut res. pr.	FORSONI	FORSONI	ISABELLE		1,00
B	CDD RF (+10 mois)	DEVILLE	DEVILLE	JEAN-FRANCOIS	30845C	1,00
C	CDI	DIVERCHY	JIRKOVSKY	MYRIANNE	CB0022	1,00
C	CDI	QUIN	OBJOIS	PASCALE	CB0030	1,00
C	Hors statut res. pr.	CROMBEZ	CROMBEZ	CHRISTELLE		1,00
C	Hors statut res. pr.	FREALLE	DESCAMPS	CLAIRE		1,00
C	Hors statut res. pr.	RICHEZ	RICHEZ	ELODIE		1,00
C	Hors statut res. pr.	BOULONGNE	PAREIN	PATRICIA		1,00
						11,80

2013						
Équivalent catégorie FP	Type de contrat	Nom usuel	Nom patronymique	Prénom	Numéro national du poste	etpt
A	CDD RF (+10 mois)	DEBRABANT	DEBRABANT	STEPHANIE	33062M	1,00
A	CDI	BOUCHART	LEPEIX	GAELLE	CB0032	0,80

A	CDI	MAILLOT	CACHEUX	VIRGINIE		1,00
A	Hors statut res. pr.	SEYS	SEYS	DELPHINE		1,00
A	Hors statut res. pr.	JUSTIN	JUSTIN	DOMINIQUE		1,00
A	Hors statut res. pr.	VITEL	VITEL	LAURA		1,00
B	Hors statut res. pr.	VANDOMME	DUCROCQ	CHRISTINE		1,00
C	CDI	CROMBEZ	CROMBEZ	CHRISTELLE	CB0024	1,00
C	CDI	DIVERCHY	JIRKOVSKY	MYRIANNE	CB0022	1,00
C	CDI	QUIN	OBJOIS	PASCALE	CB0030	1,00
C	Hors statut res. pr.	CAILLARD	DRAPIER	ANNE-SOPHIE		1,00
C	Hors statut res. pr.	TOURNANT	TOURNANT	CELIA		1,00
C	Hors statut res. pr.	BOULONGNE	PAREIN	PATRICIA		1,00
						15,80

2014

Équivalent catégorie FP	Type de contrat	Nom usuel	Nom patronymique	Premier prénom	Numéro national du poste	ETP
A	CDD RF (+10 mois)	DEBRABANT	DEBRABANT	STEPHANIE	33062M	1,00
	CDI	BOUCHART	LEPEIX	GAELE	CB0032	0,80
	CDI	MAILLOT	CACHEUX	VIRGINIE		1,00
	Hors statut res. pr.	JUSTIN	JUSTIN	DOMINIQUE		1,00
	Hors statut res. pr.	VITEL	VITEL	LAURA		1,00
CATEGORIE A						4,80

C	CDI	CROMBEZ	CROMBEZ	CHRISTELLE		1,00
	CDI	QUIN	OBJOIS	PASCALE		1,00
	Hors statut res. pr.	BAGHOUZ	BAGHOUZ	SOUMIA		1,00
	Hors statut res. pr.	CAILLARD	DRAPIER	ANNE-SOPHIE		1,00
	Hors statut res. pr.	TOURNANT	TOURNANT	CELIA		1,00
CATEGORIE C						5,00

**TOTAL
PERSONNELS
BIATSS NON
TITULAIRES : 9,80**

• **Les enseignants titulaires :**

2012

Type population	corps / grade	Nom usuel	Nom patronymique	Prénom	Numéro national du poste	etpt
Enseignants Chercheurs	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	ALBRECHT	ALBRECHT	GUDRUN	26PR00167	1,00
Enseignants Chercheurs	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	ALOUI	ALOUI	FETHI	60PR00320	1,00
Enseignants Chercheurs	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	BIGERELLE	BIGERELLE	MAXENCE	63PR0660	1,00
Enseignants Chercheurs	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	COUTELLIER	COUTELLIER	DANIEL	60PR0513	1,00
Enseignants Chercheurs	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	DAMBRINE	DAMBRINE	MICHEL	61PR0651	1,00
Enseignants Chercheurs	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	DELEBARRE	DELEBARRE	CHRISTOPHE	63PR0448	1,00
Enseignants Chercheurs	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	DENEUX	DENEUX	DOMINIQUE	61PR629	1,00
Enseignants Chercheurs	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	DUBAR	DUBAR	LAURENT	60PR0491	1,00
Enseignants Chercheurs	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	DUBAR	VIVENSANG	MIRENTXU	60PR0475	1,00
Enseignants Chercheurs	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	FLAMME	FLAMME	JEAN-MARIE	60PR00183	1,00
Enseignants Chercheurs	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	GRONDEL	GRONDEL	SEBASTIEN	63PR0028	1,00
Enseignants Chercheurs	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	HARMAND	BERDAI	SOUAD	62PR0578	1,00
Enseignants Chercheurs	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	LAURO	LAURO	FRANCK	60PR0407	1,00
Enseignants Chercheurs	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	LOSLEVER	LOSLEVER	PIERRE	61PR0153	1,00
Enseignants Chercheurs	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	MORIN	MORIN	CELINE	62PR0235	1,00
Enseignants Chercheurs	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	NACEUR	NACEUR	HAKIM	60PR00170	1,00
Enseignants Chercheurs	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	POPIEUL	POPIEUL	JEAN-CHRISTOPHE	61PR0637	1,00

Enseignants Chercheurs	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	PUDLO	PUDLO	PHILIPPE	61PR0371	1,00
Enseignants Chercheurs	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	TISON	TISON	THIERRY	60PR0268	1,00
Enseignants Chercheurs	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	TRENTESAUX	TRENTESAUX	DAMIEN	61PR0271	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	BAGINSKI	BAGINSKI	CHRISTOPHE	12MCF0565	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	BEAUBERT	BEAUBERT	FRANCOIS	60MCF0181	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	BENMEDDOUR	BENMEDDOUR	FAROUK	63MCF0605	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	BERGER	BERGER	THIERRY	61MCF0348	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	BERNIER	LAUDE	DOMINIQUE	60MCF0152	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	BOURABAA	BOURABAA	NACHIDA	62MCF0252	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	CAUFFRIEZ	CAUFFRIEZ	LAURENT	61MCF0248	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	CHAABANE	CHAABANE	SONDES	61MCF0496	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	DEFOORT	DEFOORT	MICHAEL	61MCF0124	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	DELACOURT	DELACOURT	ERIC	62MCF0206	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	DELCROIX	FROIDURE	VERONIQUE	27MCF0540	0,80
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	DELPRAT	DELPRAT	SEBASTIEN	61MCF0611	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	DEQUIDT	DEQUIDT	ANTOINE	60MCF0535	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	DUMEAU	DUMEAU	JEAN-PAUL	60MCF0171	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	DUPONT	DUPONT	SAMUEL	63MCF0640	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	GALLO	GALLO	YVES	60MCF0278	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	GIBAUD	GIBAUD	ALAIN	61MCF0200	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	GODTS	GODTS	STEPHANE	26MCF0158	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	JAREMCZAK	JAREMCZAK	MICHEL	60MCF0399	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	JOSPIN	BOURLARD	MARYSE	26MCF0476	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	KERKENI	KERKENI	NACEUR	61MCF0401	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	LEFEBVRE	LEFEBVRE	FABRICE	63MCF0438	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	MAQUINGHEN	GODILLON	ANNE-PASCALE	61MCF0201	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	MENET	MENET	JEAN-LUC	60MCF0159	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	MINEUR	MINEUR	YVES	60MCF0193	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	PELLE	PELLE	JULIEN	62MCF0404	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	PHILIPPE	PHILIPPE	BERNARD	61MCF0119	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	PINTI	PINTI	ANTONIO	61MCF0532	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	RAHMOUN	RAHMOUN	JAMILA	60MCF0479	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	SADAUNE	SADAUNE	VERONIQUE	63MCF0279	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	SALLEZ	SALLEZ	YVES	61MCF0059	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	SANTIN	SANTIN	JEAN-JACQUES	60MCF0178	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	VALDES	VALDES	LAURENT-CHARLES	62MCF0408	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	VALLI	VALLI	BRUNO	61MCF0041	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	WATREMEZ	WATREMEZ	MICHEL	62MCF0470	1,00
SOUS TOTAL						55,80
Enseignant du 2nd degré	PROFESSEUR AGREGE	ANDREO	ANDREO	EMMANUEL	1300PRAG375	1,00
Enseignant du 2nd degré	PROFESSEUR AGREGE	BONIN	BONIN	VINCENT	4100PRAG503	1,00
Enseignant du 2nd degré	PROFESSEUR AGREGE	BUECHE	BUECHE	DAVID	5100PRAG204	1,00
Enseignant du 2nd degré	PROFESSEUR AGREGE	DELACOURT	RICHARD	CELINE	4100PRAG483	1,00
Enseignant du 2nd degré	PROFESSEUR AGREGE	DERKS	DERKS	DIDIER	5100PRAG482	1,00
Enseignant du 2nd degré	PROFESSEUR AGREGE	LEBEL	LEBEL	JEAN	201PRAG151	1,00
Enseignant du 2nd degré	PROFESSEUR AGREGE	PARENT	DEMORY	CECILE	422PRCE0423	1,00
Enseignant du 2nd degré	PROFESSEUR AGREGE	PRORIOL	PRORIOL	FRANCOIS	5100PRCE359	1,00
Enseignant du 2nd degré	PROFESSEUR AGREGE	RICHE	RICHE	DANIEL	4100PRAG377	1,00
Enseignant du 2nd degré	PROFESSEUR AGREGE	SENOCQ	SENOCQ	VINCENT	4100PRCE463	1,00
Enseignant du 2nd degré	PROFESSEUR AGREGE	VEYER	VEYER	ANTOINE	4100PRAG287	1,00
Enseignant du 2nd degré	PROFESSEUR AGREGE	WINTER	WINTER	ERIC	4100PRAG376	1,00
Enseignant du 2nd degré	PROFESSEUR AGREGE	WOLF	WOLF	ROGER	0421PRAG548	1,00
Enseignant du 2nd degré	PROFESSEUR CERTIFIE	DESENFANT	DESENFANT	JEAN-FRANCOIS	4100PRAG351	1,00
Enseignant du 2nd degré	PROFESSEUR CERTIFIE	GIRODET	GIRODET	CATHERINE	422PRCE379	1,00
Enseignant du 2nd degré	PROFESSEUR CERTIFIE	LAURO	TYLER	JANE	422PRCE586	1,00
Enseignant du 2nd degré	PROFESSEUR CERTIFIE	SAUTEJEAU	SAUTEJEAU	PASCALE	422PRAG520	1,00
Enseignant du 2nd degré	PROFESSEUR CERTIFIE	SENEZ	SENEZ	FRANCIS	4100PRCE361	1,00
Enseignant du 2nd degré	PROFESSEUR CERTIFIE	VERHEYDE	VERHEYDE	FRANCOIS	5100PRCE486	1,00
SOUS TOTAL						19,00

2013

Type population	corps / grade	Nom usuel	Nom patronymique	Prénom	Numéro national du poste	etpt
Enseignants Chercheurs	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	ALBRECHT	ALBRECHT	GUDRUN	26PR00167	1,00
Enseignants Chercheurs	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	ALLOU	ALLOU	FETHI	60PR00320	1,00
Enseignants Chercheurs	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	BIGERELLE	BIGERELLE	MAXENCE	63PR0660	1,00
Enseignants Chercheurs	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	COUTELLIER	COUTELLIER	DANIEL	60PR0513	1,00
Enseignants Chercheurs	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	DAMBRINE	DAMBRINE	MICHEL	61PR0651	1,00
Enseignants Chercheurs	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	DELEBARRE	DELEBARRE	CHRISTOPHE	63PR0448	1,00
Enseignants Chercheurs	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	DENEUX	DENEUX	DOMINIQUE	61PR629	1,00
Enseignants Chercheurs	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	DUBAR	DUBAR	LAURENT	60PR0491	1,00
Enseignants Chercheurs	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	DUBAR	VIVENSANG	MIRENTXU	60PR0475	1,00
Enseignants Chercheurs	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	GRONDEL	GRONDEL	SEBASTIEN	63PR0028	1,00
Enseignants Chercheurs	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	HARMAND	BERDAI	SOUAD	62PR0578	1,00

Enseignants Chercheurs	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	LAURO	LAURO	FRANCK	60PR0407	1,00
Enseignants Chercheurs	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	LOSLEVER	LOSLEVER	PIERRE	61PR0153	1,00
Enseignants Chercheurs	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	MORIN	MORIN	CELINE	62PR0235	1,00
Enseignants Chercheurs	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	NACEUR	NACEUR	HAKIM	60PR00170	1,00
Enseignants Chercheurs	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	POPIEUL	POPIEUL	JEAN-CHRISTOPHE	61PR0637	1,00
Enseignants Chercheurs	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	PUDLO	PUDLO	PHILIPPE	61PR0371	1,00
Enseignants Chercheurs	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	TISON	TISON	THIERRY	60PR0268	1,00
Enseignants Chercheurs	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	TRENTESAUX	TRENTESAUX	DAMIEN	61PR0271	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	BAGINSKI	BAGINSKI	CHRISTOPHE	12MCF0565	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	BEAUBERT	BEAUBERT	FRANCOIS	60MCF0181	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	BENMEDDOUR	BENMEDDOUR	FAROUK	63MCF0605	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	BERGER	BERGER	THIERRY	61MCF0348	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	BERNIER	LAUDE	DOMINIQUE	60MCF0152	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	BOURABAA	BOURABAA	NACHIDA	62MCF0252	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	CAUFFRIEZ	CAUFFRIEZ	LAURENT	61MCF0248	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	CHAABANE	CHAABANE	SONDES	61MCF0496	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	DEFOORT	DEFOORT	MICHAEL	61MCF0124	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	DELACOURT	DELACOURT	ERIC	62MCF0206	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	DELCROIX	FROIDURE	VERONIQUE	27MCF0540	0,80
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	DELPRAT	DELPRAT	SEBASTIEN	61MCF0611	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	DEQUIDT	DEQUIDT	ANTOINE	60MCF0535	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	DUMEAU	DUMEAU	JEAN-PAUL	60MCF0171	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	DUPONT	DUPONT	SAMUEL	63MCF0640	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	GALLO	GALLO	YVES	60MCF0278	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	GIBAUD	GIBAUD	ALAIN	61MCF0200	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	GODTS	GODTS	STEPHANE	26MCF0158	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	JAREMCZAK	JAREMCZAK	MICHEL	60MCF0399	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	JOSPIN	BOURLARD	MARYSE	26MCF0476	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	KERKENI	KERKENI	NACEUR	61MCF0401	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	LEFEBVRE	LEFEBVRE	FABRICE	63MCF0438	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	MAQUINGHEN	GODILLON	ANNE-PASCALE	61MCF0201	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	MENET	MENET	JEAN-LUC	60MCF0159	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	MINEUR	MINEUR	YVES	60MCF0193	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	PELLE	PELLE	JULIEN	62MCF0404	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	PHILIPPE	PHILIPPE	BERNARD	61MCF0119	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	PINTI	PINTI	ANTONIO	61MCF0532	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	RAHMOUN	RAHMOUN	JAMILA	60MCF0479	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	SADAUNE	SADAUNE	VERONIQUE	63MCF0279	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	SALLEZ	SALLEZ	YVES	61MCF0059	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	SANTIN	SANTIN	JEAN-JACQUES	60MCF0178	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	VALDES	VALDES	LAURENT-CHARLES	62MCF0408	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	VALLI	VALLI	BRUNO	61MCF0041	1,00
Enseignants Chercheurs	MAITRE DE CONFERENCES	WATREMEZ	WATREMEZ	MICHEL	62MCF0470	1,00
SOUS TOTAL						54,80
Enseignant du 2nd degré	PROFESSEUR AGREGE	ANDREO	ANDREO	EMMANUEL	1300PRAG375	1,00
Enseignant du 2nd degré	PROFESSEUR AGREGE	BONIN	BONIN	VINCENT	4100PRAG503	1,00
Enseignant du 2nd degré	PROFESSEUR AGREGE	BUECHE	BUECHE	DAVID	5100PRAG204	1,00
Enseignant du 2nd degré	PROFESSEUR AGREGE	DELACOURT	RICHARD	CELINE	4100PRAG483	1,00
Enseignant du 2nd degré	PROFESSEUR AGREGE	DERKS	DERKS	DIDIER	5100PRAG482	1,00
Enseignant du 2nd degré	PROFESSEUR AGREGE	PARENT	DEMORY	CECILE	422PRCE0423	1,00
Enseignant du 2nd degré	PROFESSEUR AGREGE	PRORIOL	PRORIOL	FRANCOIS	5100PRCE359	1,00
Enseignant du 2nd degré	PROFESSEUR AGREGE	RICHE	RICHE	DANIEL	4100PRAG377	1,00
Enseignant du 2nd degré	PROFESSEUR AGREGE	SENOCCQ	SENOCCQ	VINCENT	4100PRCE463	1,00
Enseignant du 2nd degré	PROFESSEUR AGREGE	VEYER	VEYER	ANTOINE	4100PRAG287	1,00
Enseignant du 2nd degré	PROFESSEUR AGREGE	WINTER	WINTER	ERIC	4100PRAG376	1,00
Enseignant du 2nd degré	PROFESSEUR AGREGE	WOLF	WOLF	ROGER	0421PRAG548	1,00
Enseignant du 2nd degré	PROFESSEUR CERTIFIE	DESENFANT	DESENFANT	JEAN-FRANCOIS	4100PRAG351	1,00
Enseignant du 2nd degré	PROFESSEUR CERTIFIE	GIRODET	GIRODET	CATHERINE	422PRCE379	1,00
Enseignant du 2nd degré	PROFESSEUR CERTIFIE	LAURO	TYLER	JANE	422PRCE586	1,00
Enseignant du 2nd degré	PROFESSEUR CERTIFIE	SAUTEJEAU	SAUTEJEAU	PASCALE	422PRAG520	1,00
Enseignant du 2nd degré	PROFESSEUR CERTIFIE	SENEZ	SENEZ	FRANCIS	4100PRCE361	1,00
Enseignant du 2nd degré	PROFESSEUR CERTIFIE	VERHEYDE	VERHEYDE	FRANCOIS	5100PRCE486	1,00
SOUS TOTAL						18,00

2014

LI.type population	Corps	Nom usuel	Nom patronymique	Premier prénom	Numéro national du poste	ETP
Enseignants Chercheurs	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	ALBRECHT	ALBRECHT	GUDRUN	26PR00167	1,00
	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	ALOUI	ALOUI	FETHI	60PR00320	1,00
	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	BIGERELLE	BIGERELLE	MAXENCE	63PR0660	1,00
	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	COUTELLIER	COUTELLIER	DANIEL	60PR0513	1,00
	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	DAMBRINE	DAMBRINE	MICHEL	61PR0651	1,00
	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	DELEBARRE	DELEBARRE	CHRISTOPHE	63PR0448	1,00
	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	DELPRAT	DELPRAT	SEBASTIEN	61PR0183	1,00
	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	DENEUX	DENEUX	DOMINIQUE	61PR629	1,00
	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	DUBAR	DUBAR	LAURENT	60PR0491	1,00
	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	DUBAR	VIVENSANG	MIRENTXU	60PR0475	1,00
	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	GRONDEL	GRONDEL	SEBASTIEN	63PR0028	1,00
	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	HARMAND	BERDAI	SOUAD	62PR0578	1,00
	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	KASTELIK	KASTELIK	JEAN-CLAUDE	63PR0003	1,00
	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	LAURO	LAURO	FRANCK	60PR0407	1,00
	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	LOSLEVER	LOSLEVER	PIERRE	61PR0153	1,00

LI.type population	Corps	Nom usuel	Nom patronymique	Premier prénom	Numéro national du poste	ETP
	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	MORIN	MORIN	CELINE	62PR0235	1,00
	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	NACEUR	NACEUR	HAKIM	60PR00170	1,00
	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	POPIEUL	POPIEUL	JEAN-CHRISTOPHE	61PR0637	1,00
	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	PUDLO	PUDLO	PHILIPPE	61PR0371	1,00
	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	TISON	TISON	THIERRY	60PR0268	1,00
	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	TRENTESAUX	TRENTESAUX	DAMIEN	61PR0271	1,00
	MAITRE DE CONFERENCES	BAGINSKI	BAGINSKI	CHRISTOPHE	12MCF0565	1,00
	MAITRE DE CONFERENCES	BEAUBERT	BEAUBERT	FRANCOIS	60MCF0181	1,00
	MAITRE DE CONFERENCES	BENMEDDOUR	BENMEDDOUR	FAROUK	63MCF0605	1,00
	MAITRE DE CONFERENCES	BERGER	BERGER	THIERRY	61MCF0348	1,00
	MAITRE DE CONFERENCES	BERNIER	LAUDE	DOMINIQUE	60MCF0152	1,00
	MAITRE DE CONFERENCES	BOURABAA	BOURABAA	NACHIDA	62MCF0252	1,00
	MAITRE DE CONFERENCES	CAUFFRIEZ	CAUFFRIEZ	LAURENT	61MCF0248	1,00
	MAITRE DE CONFERENCES	CHAABANE	CHAABANE	SONDES	61MCF0496	1,00
	MAITRE DE CONFERENCES	DEFOORT	DEFOORT	MICHAEL	61MCF0124	1,00
	MAITRE DE CONFERENCES	DELACOURT	DELACOURT	ERIC	62MCF0206	1,00
	MAITRE DE CONFERENCES	DELCROIX	FROIDURE	VERONIQUE	27MCF0540	1,00
	MAITRE DE CONFERENCES	DEQUIDT	DEQUIDT	ANTOINE	60MCF0535	1,00

LI.type population	Corps	Nom usuel	Nom patronymique	Premier prénom	Numéro national du poste	ETP
	MAITRE DE CONFERENCES	DUMEAU	DUMEAU	JEAN-PAUL	60MCF0171	1,00
	MAITRE DE CONFERENCES	DUPONT	DUPONT	SAMUEL	63MCF0640	1,00
	MAITRE DE CONFERENCES	GALLO	GALLO	YVES	60MCF0278	1,00
	MAITRE DE CONFERENCES	GIBAUD	GIBAUD	ALAIN	61MCF0200	1,00
	MAITRE DE CONFERENCES	GODTS	GODTS	STEPHANE	26MCF0158	1,00
	MAITRE DE CONFERENCES	JAREMCZAK	JAREMCZAK	MICHEL	60MCF0399	1,00
	MAITRE DE CONFERENCES	JOSPIN	BOURLARD	MARYSE	26MCF0476	1,00
	MAITRE DE CONFERENCES	KERKENI	KERKENI	NACEUR	61MCF0401	1,00
	MAITRE DE CONFERENCES	LEFEBVRE	LEFEBVRE	FABRICE	63MCF0438	1,00
	MAITRE DE CONFERENCES	MAQUINGHEN	GODILLON	ANNE-PASCALE	61MCF0201	1,00
	MAITRE DE CONFERENCES	MENET	MENET	JEAN-LUC	60MCF0159	1,00
	MAITRE DE CONFERENCES	MINEUR	MINEUR	YVES	60MCF0193	1,00
	MAITRE DE CONFERENCES	PELLE	PELLE	JULIEN	62MCF0404	1,00
	MAITRE DE CONFERENCES	PHILIPPE	PHILIPPE	BERNARD	61MCF0119	1,00
	MAITRE DE CONFERENCES	PINTI	PINTI	ANTONIO	61MCF0532	1,00
	MAITRE DE CONFERENCES	RAHMOUN	RAHMOUN	JAMILA	60MCF0479	1,00
	MAITRE DE CONFERENCES	SADAUNE	SADAUNE	VERONIQUE	63MCF0279	1,00
	MAITRE DE CONFERENCES	SALLEZ	SALLEZ	YVES	61MCF0059	1,00
	MAITRE DE CONFERENCES	SANTIN	SANTIN	JEAN-JACQUES	60MCF0178	1,00
	MAITRE DE CONFERENCES	VALDES	VALDES	LAURENT-CHARLES	62MCF0408	1,00

LI.type population	Corps	Nom usuel	Nom patronymique	Premier prénom	Numéro national du poste	ETP
	MAITRE DE CONFERENCES	VALLI	VALLI	BRUNO	61MCF0041	1,00
	MAITRE DE CONFERENCES	WATREMEZ	WATREMEZ	MICHEL	62MCF0470	1,00

Enseignant du 2nd degré	PROFESSEUR AGREGE	ANDREO	ANDREO	EMMANUEL	1300PRAG375	1,00
	PROFESSEUR AGREGE	BONIN	BONIN	VINCENT	4100PRAG503	1,00
	PROFESSEUR AGREGE	BUECHE	BUECHE	DAVID	5100PRAG204	1,00
	PROFESSEUR AGREGE	DELACOURT	RICHARD	CELINE	4100PRAG483	1,00
	PROFESSEUR AGREGE	DERKS	DERKS	DIDIER	5100PRAG482	1,00
	PROFESSEUR AGREGE	PARENT	DEMORY	CECILE	422PRCE0423	1,00
	PROFESSEUR AGREGE	PRORIOI	PRORIOI	FRANCOIS	5100PRCE359	1,00
	PROFESSEUR AGREGE	RICHE	RICHE	DANIEL	4100PRAG377	1,00
	PROFESSEUR AGREGE	SABATIER	SABATIER	MARIE-DOROTHEE	202PRAG151	1,00
	PROFESSEUR AGREGE	SENOCQ	SENOCQ	VINCENT	4100PRCE463	1,00
	PROFESSEUR AGREGE	VEYER	VEYER	ANTOINE	4100PRAG287	1,00
	PROFESSEUR AGREGE	WINTER	WINTER	ERIC	4100PRAG376	1,00
	PROFESSEUR AGREGE	WOLF	WOLF	ROGER	0421PRAG548	1,00
	PROFESSEUR CERTIFIE	DESENFANT	DESENFANT	JEAN-FRANCOIS	4100PRAG351	1,00
	PROFESSEUR CERTIFIE	LAURO	TYLER	JANE	422PRCE586	1,00
	PROFESSEUR CERTIFIE	SAUTEJEAU	SAUTEJEAU	PASCALE	422PRAG520	1,00
	PROFESSEUR CERTIFIE	SENEZ	SENEZ	FRANCIS	4100PRCE361	1,00
	PROFESSEUR	VERHEYDE	VERHEYDE	FRANCOIS	5100PRCE486	1,00

LI.type population	Corps	Nom usuel	Nom patronymique	Premier prénom	Numéro national du poste	ETP
	CERTIFIE					
Enseignant du 2nd degré						18,00

**TOTAL
PERSONNELS
ENSEIGNANTS
TITULAIRES : 73,00**

• Les enseignants non titulaires :

2012					
Type de contrat	Nom usuel	Nom patronymique	Prénom	Numéro national du poste	etpt
Ass.prof.(mi-temps)	BESSE	BESSE	PATRICK	60PAST8018	0,50
Ass.prof.(mi-temps)	DI PASQUALE	DI PASQUALE	EDMONDO	60PAST8031	0,50
Ass.prof.(mi-temps)	LEROY	LEROY	JEAN PIERRE	60PAST8013	0,50
As.m.conf.(mi-temps)	LEMAIRE	LEMAIRE	SYLVAIN	00PAST8021	0,50
As.m.conf.(mi-temps)	WEYENBERGH	WEYENBERGH	ERIC	60PAST8017	0,50
ATER	FOURRIE	FOURRIE	GREGOIRE		1,00
ATER	HAMILA	HAMILA	MOHAMED		1,00
ATER	MAVEL	MAVEL	SEBASTIEN		1,00
Doctorant	PACH	PACH	CYRILLE		1,00
Doctorant	RACHEDI	RACHEDI	NEDJEMI		1,00
Doctorant	ROLLAND	ROLLAND	QUENTIN		1,00
Lecteur (personnel)	HARTO	HARTO	SHANNON		1,00
					9,50

2013					
Type de contrat	Nom usuel	Nom patronymique	Prénom	Numéro national du poste	etpt
Ass.prof.(mi-temps)	BESSE	BESSE	PATRICK	60PAST8018	0,50
Ass.prof.(mi-temps)	DI PASQUALE	DI PASQUALE	EDMONDO	60PAST8031	0,50
Ass.prof.(mi-temps)	LEROY	LEROY	JEAN PIERRE	60PAST8013	0,50
As.m.conf.(mi-temps)	LEMAIRE	LEMAIRE	SYLVAIN	00PAST8021	0,50
As.m.conf.(mi-temps)	WEYENBERGH	WEYENBERGH	ERIC	60PAST8017	0,50
ATER	NOTTA CUVIER	NOTTA	DELPHINE		1,00
ATER	SAINTHUILE	SAINTHUILE	THOMAS		1,00
ATER mi-temps	HETTE	HETTE	GAEL		0,50
ATER mi-temps	OUEDRAOGO	OUEDRAOGO	KISWENDSIDA AB		0,50
Doctorant	PACH	PACH	CYRILLE		1,00
Doctorant	RACHEDI	RACHEDI	NEDJEMI		1,00
Doctorant	ROLLAND	ROLLAND	QUENTIN		1,00
Lecteur (personnel)	LARSEN	LARSEN	JEFFREY		1,00
Prof cont.2dg non fc	ABASSI	ABASSI	WAFIK	201PRAG151	0,50
					10,00

2014

Type de contrat	Nom usuel	Nom patronymique	Premier prénom	Numéro national du poste	ETP
As.m.conf.(mi-temps)	ICHER	ICHER	SAMUEL	60PAST8018	0,50
	LEMAIRE	LEMAIRE	SYLVAIN	00PAST8021	0,50
	WEYENBERGH	WEYENBERGH	ERIC	60PAST8017	0,50

					As.m.conf.(mi-temps) 1,50
--	--	--	--	--	----------------------------------

Ass.prof.(mi-temps)	DI PASQUALE	DI PASQUALE	EDMONDO	60PAST8031	0,50
	LEROY	LEROY	JEAN PIERRE	60PAST8013	0,50
Ass.prof.(mi-temps)					1,00

ATER	BAUDUIN	BAUDUIN	HADRIEN		1,00
	NOTTA CUVIER	NOTTA	DELPHINE		1,00
	PACH	PACH	CYRILLE		1,00
ATER					3,00

ATER mi-temps	CREYX	CREYX	MARIE	61MCF0611	0,50
	ROLLAND	ROLLAND	QUENTIN	61MCF0611	0,50
ATER mi-temps					1,00





Doctorant	CHOVET	CHOVET	ROGELIO		1,00
	RACHEDI	RACHEDI	NEDJEMI		1,00
Doctorant					2,00

Lecteur (personnel)	LARSEN	LARSEN	JEFFREY		1,00
Lecteur (personnel)					1,00





TOTAL PERSONNELS 9,50

Annexe 4 : le taux d'accessibilité





ABEL DE PUJOL

Handicap concerné				
Niveau d'accessibilité	62,8%	34,6%	81,00%	58,9%
Besoin usager à améliorer	UTILISER	CIRCULER	COMPRENDRE	TROUVER L'INFO





C3T

Handicap concerné				
Niveau d'accessibilité	71,60%	75,90%	74,40%	64,70%
Besoin usager à améliorer	UTILISER	CIRCULER	ENTRER	TROUVER L'INFO




CAMBRAI LA FORET

Handicap concerné				
Niveau d'accessibilité	55,10%	51,50%	80,8%	61,6%
Besoin usager à améliorer	UTILISER	CIRCULER	COMPRENDRE	TROUVER L'INFO





CARPEAUX

Handicap concerné				
Niveau d'accessibilité	36,6%	34,8%	69,00%	61,1%
Besoin usager à améliorer	UTILISER	CIRCULER	COMPRENDRE	TROUVER L'INFO





CATAPULTE

Handicap concerné				
Niveau d'accessibilité	65,40%	74,50%	96,90%	89,60%
Besoin usager à améliorer	ACCEDER	CIRCULER	ETRE ALERTE	RECONNAITRE - TROUVER L'INFO





CLAUDIN LEJEUNE 1

Handicap concerné				
Niveau d'accessibilité	74,10%	52,20%	76,50%	76,70%
Besoin usager à améliorer	UTILISER	CIRCULER - UTILISER	COMPRENDRE	TROUVER L'INFO





CLAUDIN LEJEUNE 2

Handicap concerné				
Niveau d'accessibilité	55,9%	51%	86%	63,9%
Besoin usager à améliorer	UTILISER	UTILISER	COMPRENDRE	TROUVER L'INFO





EISEN

Handicap concerné				
Niveau d'accessibilité	33,80%	38,30%	75,20%	52,00%
Besoin usager à améliorer	UTILISER	CIRCULER	COMPRENDRE	S'ORIENTER - TROUVER L'INFO





FROISSART

Handicap concerné				
Niveau d'accessibilité	60,60%	70,30%	76,90%	74,40%
Besoin usager à améliorer	UTILISER	CIRCULER	COMPRENDRE	TROUVER L'INFO





GROMAIRE 1 et 3

Handicap concerné				
Niveau d'accessibilité	61,10%	64,20%	85,60%	75,70%





GROMAIRE 2

Handicap concerné				
Niveau d'accessibilité	80,10%	63,60%	91,90%	79,40%
Besoin usager à améliorer	UTILISER	CIRCULER	COMPRENDRE	TROUVER L'INFO





HERBIN

Handicap concerné				
Niveau d'accessibilité	63,10%	50,10%	86,70%	80,20%
Besoin usager à améliorer	UTILISER	CIRCULER	ETRE ALERTE	TROUVER L'INFO





ISTV2

Handicap concerné				
Niveau d'accessibilité	59,90%	56,10%	72,9%	62,00%
Besoin usager à améliorer	UTILISER	CIRCULER	COMPRENDRE	TROUVER L'INFO





ISTV3

Handicap concerné				
Niveau d'accessibilité	63,00%	73,60%	85,00%	79,20%
Besoin usager à améliorer	UTILISER	S'ORIENTER - CIRCULER	COMPRENDRE	TROUVER L'INFO





JONAS

Handicap concerné				
Niveau d'accessibilité	52,20%	42,50%	89,60%	66,70%
Besoin usager à améliorer	UTILISER	CIRCULER	COMPRENDRE	S'ORIENTER - TROUVER L'INFO





JOSQUIN

Handicap concerné				
Niveau d'accessibilité	53,30%	70,80%	84,60%	83,30%
Besoin usager à améliorer	UTILISER	CIRCULER - UTILISER	COMPRENDRE - ETRE ALERTE	TROUVER L'INFO





LOTTMAN

Handicap concerné				
Niveau d'accessibilité	45,10%	48,20%	78,10%	56,90%
Besoin usager à améliorer	UTILISER	CIRCULER	COMPRENDRE	S'ORIENTER - TROUVER L'INFO

LOUISE D'EPINAY

Handicap concerné				
Niveau d'accessibilité	44,90%	61,70%	91,20%	80,00%
Besoin usager à améliorer	UTILISER	CIRCULER - UTILISER	COMPRENDRE	TROUVER L'INFO

MABUSE

Handicap concerné				
Niveau d'accessibilité	60,50%	44,30%	74,80%	56,10%
Besoin usager à améliorer	UTILISER	CIRCULER	COMPRENDRE	S'ORIENTER - TROUVER L'INFO

MALVACHE

Handicap concerné				
Niveau d'accessibilité	65,90%	62,60%	85,60%	72,40%
Besoin usager à améliorer	UTILISER	CIRCULER	ETRE ALERTE	S'ORIENTER

MATISSE

Handicap concerné				
Niveau d'accessibilité	48,30%	37,40%	78,40%	66,10%
Besoin usager à améliorer	UTILISER	CIRCULER	COMPRENDRE	TROUVER L'INFO

MSE

Handicap concerné				
Niveau d'accessibilité	61,9%	51,7%	85%	69,8%
Besoin usager à améliorer	UTILISER	CIRCULER	COMPRENDRE	TROUVER L'INFO

PATER

Handicap concerné				
Niveau d'accessibilité	70,2%	71,9%	94%	85,2%
Besoin usager à améliorer	UTILISER	CIRCULER	COMPRENDRE	S'ORIENTER - TROUVER L'INFO

QLIO CAMBRAI

Handicap concerné				
Niveau d'accessibilité	56,20%	59,40%	68,80%	74,20%
Besoin usager à améliorer	UTILISER	CIRCULER	COMPRENDRE	TROUVER L'INFO

RONZIER

Handicap concerné				
Niveau d'accessibilité	47,00%	55,40%	75,90%	54,80%
Besoin usager à améliorer	UTILISER	CIRCULER	COMPRENDRE	TROUVER L'INFO

TC IAA CAMBRAI

Handicap concerné				
Niveau d'accessibilité	91,60%	74,40%	88,80%	74,40%
Besoin usager à améliorer	UTILISER	-	COMPRENDRE	REPERER L'ENTREE - TROUVER L'INFO

TERTIALES

Handicap concerné				
Niveau d'accessibilité	46,40%	30,20%	67,50%	54,10%
Besoin usager à améliorer	UTILISER	CIRCULER	COMPRENDRE	TROUVER L'INFO

WATTEAU

Handicap concerné				
Niveau d'accessibilité	42,70%	42,90%	69,20%	62,30%
Besoin usager à améliorer	UTILISER	CIRCULER	COMPRENDRE - ETRE ALERTE	TROUVER L'INFO

Annexe 5 : les coûts moyens

Coût Moyen Annuel 2012 par statut et par corps - catégorie

STATUT	TYPE DE POPULATION	CORPS ou Catégorie	ETPT annuel	Coût moyen annuel	Coût total		
TITULAIRES	ENSEIGNANTS	PROFESSEUR UNIV	100,08	113 256,04	11 334 684,39		
		MAITRE CONFERENCE	277,48	79 637,91	22 097 927,27		
		PROFESSEUR AGREGÉ	66,46	85 016,45	5 650 193,46		
		PROF. CERTIFIE	65,00	67 721,10	4 401 871,19		
		PROFESSEUR BIADM	1,00	56 521,73	56 521,73		
		PROFESSEUR ENSAM	1,00	92 863,36	92 863,36		
		PROFESSEUR E.P.S.	8,00	78 179,23	625 433,85		
		PROFESSEUR I. PROF	2,00	72 015,46	144 030,91		
		A+	31,87	84 454,68	2 691 570,55		
		A	92,89	61 065,46	5 672 370,49		
		B	94,57	48 442,37	4 581 194,51		
		C	194,80	37 901,88	7 383 285,80		
		TITULAIRES			935,15	877 075,65	64 731 927,51
		NON TITULAIRES	ENSEIGNANTS	PAST	17,67	27 193,95	480 517,18
mat conf. assoc. univ	1,00			44 267,72	44 267,72		
AGENT CONTRACTUEL (INVITES)	2,04			95 167,86	194 142,41		
AGENT CONTRACTUEL (ALLOCAIRES DE THESE)	5,25			36 636,69	192 342,62		
ATER	27,84			41 177,81	1 146 390,33		
LECTEUR	12,25			26 259,93	321 684,13		
CONTRACT. DOCTORANT	23,17			32 541,45	753 985,49		
ALLOCAIRE RECHERCHE	1,92			31 115,99	59 742,70		
CONTR. ENSEIGN. CDD A (2nd degré)	8,67			32 867,53	284 961,50		
A	56,95			38 266,33	2 179 267,25		
B	12,88			30 221,72	389 256,79		
C	67,30			25 771,39	1 734 414,47		
CONTRATS DE DROIT PRIVE - CAE				1,74	13 401,56	23 318,71	
NON TITULAIRES				238,68	474 889,93	7 804 290,30	
				1 173,83			

Coût Moyen Annuel 2013
par statut et par corps - catégorie

STATUT	TYPE DE POPULATION	CORPS ou Catégorie	ETPT annuel	Coût moyen annuel	Coût total
TITULAIRES	ENSEIGNANTS	PROFESSEUR UNIV	101,58	117 485,25	11 934 151,73
		MAITRE CONFERENCE	280,13	82 841,09	23 206 274,09
		PROFESSEUR AGREGÉ	67,46	86 859,06	5 859 512,16
		PROF.CERTIFIE	68,75	69 938,92	4 808 300,48
		PROFESSEUR BI-ADM	1,00	61 896,42	61 896,42
		PROFESSEUR ENSAM	1,00	94 354,50	94 354,50
		PROFESSEUR E.P.S.	8,00	80 733,85	645 870,80
	PROFESSEUR L.PROF	1,08	83 224,59	89 882,56	
	BIATSS	A+	32,36	87 802,78	2 841 297,96
		A	91,45	63 418,96	5 799 663,89
		B	95,58	49 890,04	4 768 490,02
		C	191,18	39 481,18	7 548 011,99
	TITULAIRES			838,67	817 828,88
NON TITULAIRES	ENSEIGNANTS	PAST	17,46	27 995,77	488 823,50
		maît.conf.assoc.univ	1,08	57 933,04	62 567,68
		AGENT CONTRACTUEL (INVITES)	2,01	89 643,91	180 184,26
		AGENT CONTRACTUEL (ALLOCATAIRES DE THESE)	14,09	38 197,61	538 204,32
		ATER	22,79	43 419,78	989 536,79
		LECTEUR	12,50	26 817,76	335 222,00
		CONTRACT. DOCTORANT	23,76	31 859,64	756 985,05
		CONT CHERCHEUR CDD A	0,58	70 207,24	40 720,20
	CONTR ENSEIGN. CDD A (2nd degré)	6,50	34 645,50	225 195,75	
	BIATSS	A	60,72	37 779,77	2 293 987,63
		B	13,62	28 652,12	390 241,87
		C	62,35	25 936,12	1 617 117,08
		CONTRATS DE DROIT PRIVE - CAE	1,54	11 491,00	17 696,14
	NON TITULAIRES			238,00	624 680,28

1 178,67

